

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7105
vendredi 24 octobre 2025

**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS**

Carla PAOLI

Libre dans son monde

INTERVIEW P5 À 7



Photos Leo Cugurru

OPINIONS P4

BRÈVES P8

DETTI È FATTI P18

SANTÉ P19

AGENDA P22

CARNETS DE BORD P23

Société P20

Accès aux réseaux,
la double fracture

1,75€



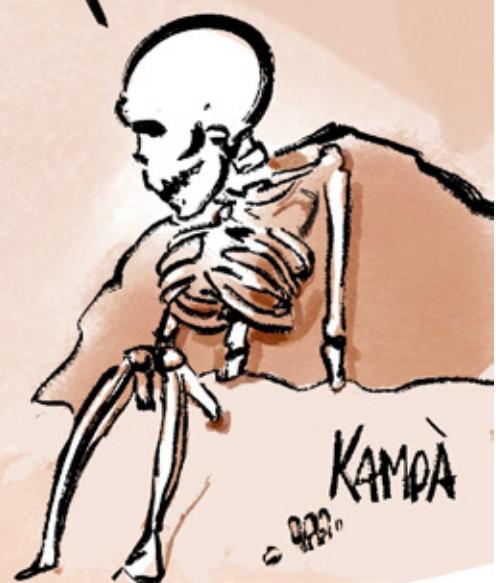
S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

CORSICA 2050

ERA IMPORTANTI ASSÀ
A CRUCI DI QUASQUARA

È ERA NUENTÉ
SARKÒ!

MA CAMBIAVA
DA VERU
U CLIMA!



N° 7105 • 24 octobre 2025

À LA UNE



CARLA PAOLI LIBRE DANS SON MONDE

INTERVIEW

EN BREF ET EN CHIFFRES

DETTI È FATTI

SANTÉ CANCER DU SEIN, LES PATIENTES ACCOMPAGNÉES

SOCIÉTÉ ACCÈS AUX RÉSEAUX, LA DOUBLE FRACTURE

AGENDA

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication - Rédacteur en chef : **Paul Aurelli**

Directeur délégué : **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@daurelli.com

Chef d'édition : **Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction : **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

A rinascita

Dumenica scorsa, in Bunifaziu, l'AC Aiacciu hè vultatu infini nant'à un tarrenu di ballò è à a cumpetizioni ufficiali, dopu à cinqui mesi d'infernù è d'incertezzi tamanati. Di sicuru, passà da a Liga 2 à a siconda divisioni corsa, hè calcosa chì vi scuzzula. Mentre chì mancu dui anni è mezu fà si ghjucava contr'à u PSG è l'OM, si scontra avà à Carghjese è u Nebbiu. Poca falata, ma pocu impremi. Ùn vali a pena di matriculà nant'à u passatu. Hè una paghjina nova inde u libru di a storia ricca di l'ACA chì s'hè scritta, cù a so prima partita in Regiunali 2. Una prima vittoria strappata cù un'unica rialzazioni di unu di quilli chì facia sempri parti di ghjugnu scorsu di u gruppù prufiziunali, u difensori Cédric Avinel. Tuttu un simbulu. Com'è Riad Nouri è certi altri, faci parti di st'anziani chì ani dicisu di dà una manu à a so squadra di cori da fà ch'ella ricollessi u più prestu pussibili à u nivellu chì duvaria essa u soiu, quillu di u mondu prufiziunali. Issa dumenica, u 19 d'uttrovi di u 2025 era da stampà, soprattuttu cù a bella prova di passioni ardenti di parechji centunai di sustenidori chì, pà a maiò parti, sò falati in battellu sin'à Bunifaziu pà sustena u so club. A so fiura ghjunghjendu in quillu picculu portu cù fumigenni accesi firmarà in tanti menti, di i vechji è di i ghjovani presenti à issu mumentu qui. Un sostegnu chì avarà avutu sicuramente un pesu ditarminanti, quand'ellu si sà, senza sorpresa, chì l'Aiaccini sarani aspettati com'è nisun'altra squadra prima, nant'à tutti i tarreni di Corsica cù una vullintà trimenda di battali. Parchì puru s'ellu ghjoca oramai in amatori, l'ACA firmarà sempre l'ACA, cù i so culori, a so stema è u so prestigi, pocu impremi ciò ch'elli pudarani pinsà i ghjilosi o quilli chì soffrini di un cumplessu d'inferiorità o di superiorità. È com'è simbulu di u ritornu à i so fondamenti, u club hè sceltu di caccià da i so maglietti u scudu ch'ellu t'avia dipoi deci anni pà fà vultà solu à a piazza un orsu cù un ballò trà i so pedi. Spirendu ch'ellu li purtarà furtuna par avè bunissimi risultati è, tucchemu u legnu, pudè cunnoscia, com'è più di trent'anni fà, una serie di cullati in deci anni da u listessu nivellu regiunali sin'à a Liga 1. Da l'infernù à u paradisu... ■ Santu CASANOVA

si passa calcosa... annant'à a reta

Depuis ce 21 octobre 2025, un ancien président de la République dort à la Santé. Il y a ceux que ça choque, parfois bien plus que les faits qui lui valent cette exécution provisoire de peine avant qu'il ne soit rejugé en appel. Et ceux qui sont choqués qu'on puisse s'indigner de voir la loi appliquée. Vrais spécialistes du droit ou juristes de chez Wish, journalistes ou batteurs d'estrade, simples citoyens ou personnalités politiques et people, chacun dit la sienne. Et chacun en a le droit. Au delà des polémiques, des déclarations partisanes, des analyses étayées, des réactions mi-chou mi-chèvre, des consternants commentaires à l'emporte-pièce qu'on peut au mieux qualifier de «naïfs» ou des appels à mettre à mort magistrats et journalistes qui, curieusement, ne font sourciller ni les forces de l'ordre ni le Garde des Sceaux ou le «*premier flic de France*», l'événement vient confirmer à quel point la France, en dépit de sa devise, est une société où certains «sont plus égaux que d'autres». Et le confirment d'ailleurs en toute décontraction. Tel cet homme d'affaires, ex «*grand argentier du foot français*» qui affirmait il y a 9 ans «*l'homme de la rue m'adore!** mais qui à en juger par ses propos récents, ne le lui rend guère puisque selon lui, la prison ce n'est pas «pour des gens comme nous, nous ne sommes pas des animaux». Le bétail de la rue appréciera. Telle fille de sénateur, ex-attachée parlementaire, candidate malheureuse aux législatives 2024 et promotrice d'une initiative politique qui viserait à «*casser les codes, pas caser les potes*» court les plateaux pour fustiger une «*justice à deux vitesses*» qui permet à des juges «*de gauche*» d'envoyer un ex-président au gnouf et s'apitoie sur les souffrances de sa famille. Auxquelles on compatirait peut-être plus volontiers si toutes les familles de prévenus avaient droit à la même compassion. Et si tous ces nouveaux Monsieur Jourdain qui, comble l'ironie, crient haro sur les gauchos et les wokes mais font du «*touche pas à mon pote!*» sans le savoir, avaient un mot d'empathie pour les familles des victimes de l'attentat du DC-10 d'UTA, dont une vingtaine étaient parties civiles lors du procès de M. Sarkozy. ■ **Elisabeth MILLELIRI**

*in *Le Monde*, mai 2016

<p>Europe 1 @Europe1 · 21h Nicolas Sarkozy en prison</p> <p>"C'est un choc pour des gens comme nous ! Nous ne sommes pas faits pour la prison, nous ne sommes pas des animaux, c'est terrible" réagit @JC_Darmon, ami de Nicolas Sarkozy, dans #PascalPraudEtVous @pascalpraud sur #Europe1 pic.x.com/GBtQhnkWCH</p>	<p>Dono @Sht_dono · 18h Tout est dit ici. Racisme, animalisation, justice de classe et de race.</p> <p>Ces gens avouent qu'ils ne croient pas en la justice mais en une hiérarchie socio-raciale entre ceux qu'on peut et doit enfermer dans les pires conditions et ceux qui doivent demeurer impunis. x.com/europe1/status...</p>
<p>Emmanuelle Brisson @EmmanuelleBris4 · 16h « Les Français ne sont pas dupes : tout le monde sait que les magistrats sont de gauche. »</p>	<p>Axelle TESSANDIER @axelletess · 7h « La position victimale de Nicolas Sarkozy est inique et offensante pour les familles des victimes décédées dans l'attentat du DC-10 d'UTA ». Tribune de Guillaume Denoix de Saint Marc, Membre de l'association « Familles de l'attentat du DC-10 d'UTA »</p>
<p>Nathalie Arthaud @n_arthaud · 5h La prison... c'est pas pour eux. Les impôts... c'est pas pour eux. Les lois... c'est pas pour eux. "Liberté, égalité, fraternité" qu'ils disent ! x.com/Europe1/status...</p>	<p>franceinfo @franceinfo · 25min "Nicolas Sarkozy n'est pas une victime", réagit Danièle Klein.</p> <p>Son frère fait partie des 54 Français morts dans l'attentat contre l'avion DC10 en 1989, commandité par Abdallah Senoussi, le beau-frère de Mouammar Kadhafi, avec qui, selon la justice, Nicolas Sarkozy a scellé un pacte dans l'affaire des financements libyens. L'ancien président français a fait appel. #canal16</p>
<p>Charles de Courson @C_deCourson · 20 oct. J'ai toujours défendu l'indépendance de la justice.</p> <p>C'est la seule garantie pour le citoyen de la protection des libertés.</p> <p>Je ne ferai donc pas de commentaire sur une décision judiciaire, mais je rappelle que l'exécution provisoire a été votée au Parlement.</p>	

HUMEUR

Hystériques et vieilles ritournelles

L'homme, visiblement atteint au plus profond de son être, garde le silence un long moment. Sa mine défaite, ses yeux rougis qu'il frotte d'une main tremblante en témoignent: il retient à grand-peine de violents sanglots malgré le bruit de fond d'un restaurant. Osons le dire, la compassion étreint le spectateur. Quand il prend enfin la parole, à la 19^e seconde d'une vidéo qui en compte 51, c'est pour nous dire d'une voix brisée par l'émotion qu'il n'aurait «*jamais imaginé qu'on puisse faire ça*». On s'attend au pire, à l'annonce d'un crime barbare, d'un génocide, au chagrin et à la colère légitimes suite à l'annonce d'une possible taxation des malades du cancer. On frémît, on redoute l'indicible qui secoue un bipède et lui fait contempler les affres de la vilenie absolue. Eh bien non: ce qui réduit cet homme d'âge mûr à l'état d'épave émotionnelle, c'est le vol des «*bijoux de la Couronne*». S'ensuivent injonctions, menaces et malédicitions adressées aux voleurs du Louvre. Et la compassion naissante devient éclat de rire: cette mise en scène délirante rejette la ribambelle de déclarations aussi outrées qu'outrancières suite au vol de neuf pièces de joaillerie au Louvre. Ce casse devient par exemple un «*crime contre l'histoire de France*» [C. Estrosi]. Un nouveau délit à inclure au CPP? L'hystérie suite à l'anecdote de Quasquara n'est pas retombée que voilà déjà une nouvelle occasion pour énormément de gens de jouer aux drama-queens. Et comme tout un chacun s'étripe, verbalement pour l'instant, le volume de la discorde couvre tout autre sujet. Il est vrai que changement climatique, déni de démocratie, mesures iniques, fascisation des USA, menace russe et reprise du Covid (liste non exhaustive) représentent des os autrement difficiles à ronger pour ceux qui sont censés nous gouverner. Et comme toujours quand il s'agit de faire gober aux citoyens une pilule trop amère, il convient pour eux d'en appeler à la gloire et à la fierté nationale, ces deux antiques ritournelles. ■ **Eric PATRIS**

Carla PAOLI

Libre dans son monde



Entre théâtre, cinéma et musique,

Carla Paoli compose un univers

où l'image et le son se font écho.

Cette autrice, compositrice et

interprète originaire de la région

de L'Île-Rousse revendique

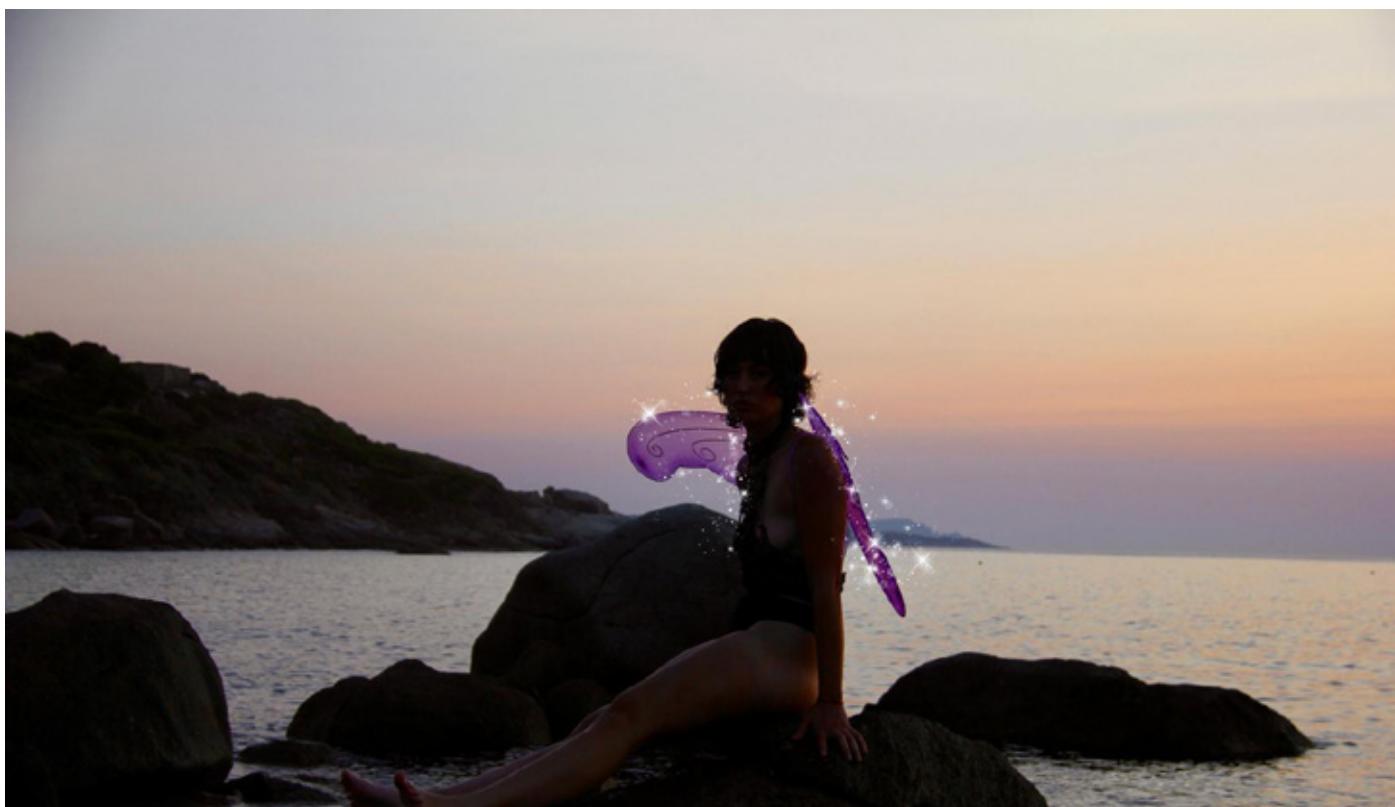
une liberté artistique totale, mêlant

émotions, visuel et narration dans

un projet profondément personnel.

Propos recueillis par

Frédéric BOURREAU-MICAElli



Photos Léa Cugurru

Comment a débuté votre parcours professionnel et artistique?

J'ai commencé le théâtre à l'adolescence, au collège de L'Île-Rousse, puis j'ai poursuivi au lycée du Fango à Bastia en choisissant la spécialité cinéma. Après le bac, je suis montée à Paris pour suivre une formation de trois ans au Cours Florent, en théâtre et en cinéma. Une fois diplômée, j'ai voulu me lancer dans la réalisation. C'est à ce moment-là que je suis revenue en Corse, où les tournages étaient nombreux. J'ai débuté comme technicienne: assistante réalisatrice, décoratrice, régisseuse... J'ai occupé plusieurs postes, tous très formateurs. Ensuite, j'ai réalisé mes premiers courts-métrages et j'ai commencé à travailler sur l'écriture de mon propre projet, avec le soutien de la Collectivité de Corse. Et puis, un jour, un peu par hasard, j'ai écrit une chanson. Je faisais de la musique en parallèle depuis toujours, mais ce moment a été un vrai déclic.

Pourquoi ce virage vers la musique?

J'ai toujours eu envie de faire du cinéma. Ce qui m'attirait, c'était surtout le fait de raconter des histoires, d'écrire. Et un jour, ces histoires ont commencé à venir sous forme de chansons. C'est là que j'ai compris quelque chose: il était possible de se libérer d'un sentiment en une après-midi en écrivant une chanson, alors que je galérais depuis deux ans sur un scénario. Un scénario, c'est long, compliqué, il faut penser au financement, au tournage, à tout ce que ça implique. Avant même

de voir son projet sur grand écran, il faut parfois cinq ans de travail, avec l'obligation de garder intacte la même énergie, les mêmes émotions. Avec une chanson, c'est différent. J'écris, je compose, et une fois que c'est terminé, je peux passer à autre chose. J'ai toujours fait de la musique, dans ma chambre, sans prétention. Mais cette première chanson, sortie un peu par hasard, a été une révélation. Elle m'a fait prendre conscience que j'étais capable de le faire, alors que je n'y avais jamais vraiment pensé avant. Et puis, contrairement au cinéma où, en tant qu'actrice, on incarne des personnages écrits et dirigés par d'autres, la musique me permet une liberté totale. Je ne dépend pas de personne. Dans mes chansons, je raconte mes propres histoires, à ma manière.

Deux singles sont déjà sortis: Que toi et dernièrement Emo. Pourquoi ce titre, Emo?

C'est le diminutif d'émotif. Dans cette chanson, je parle de toutes ces émotions qu'on garde en nous et qui peuvent parfois nous freiner ou nous rabaisser. Au fond, le vrai blocage vient souvent de nous-mêmes, et c'est ce que j'ai voulu exprimer. La chanson

« La musique me permet

une liberté totale.

Je ne dépend pas de personne.

Dans mes chansons, je raconte mes propres histoires, à ma manière.»

fonctionne un peu comme un miroir: il y a une version de moi qui doute, qui n'a pas confiance, et une autre, plus affirmée, qui va vers l'avant.

Quelles sont vos sources d'inspiration ?

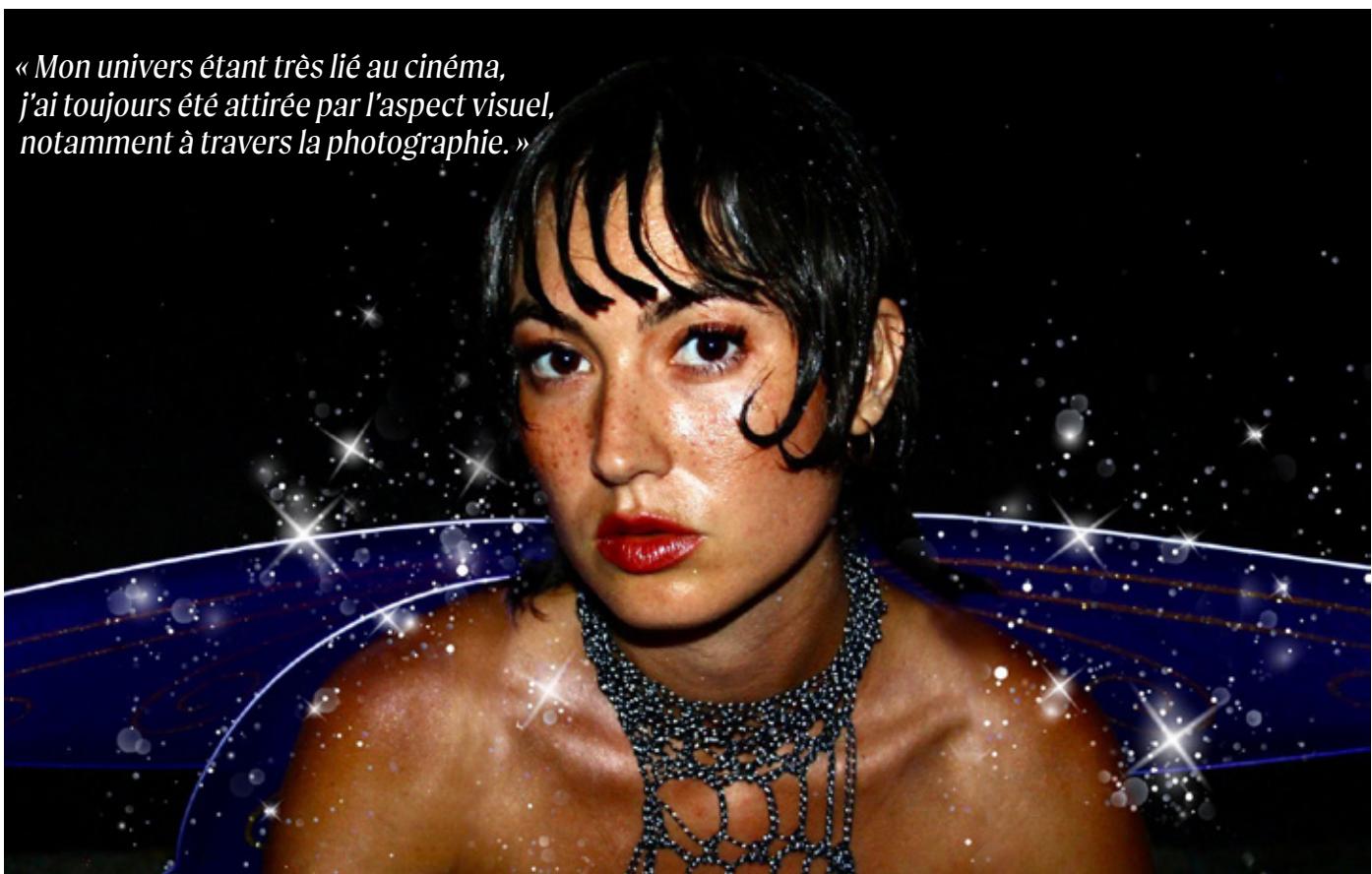
Etrangement, je ne pense pas m'inspirer d'un artiste en particulier mais je suis surtout très fan de bande dessinée ainsi que de dessin animé. C'est toujours une inspiration très visuelle.

Justement on voit dans les clips de vos singles qu'il y a une direction artistique déjà bien présente, est-ce important de créer son univers?

Pour moi, c'est vraiment important. Pendant l'enregistrement de mes chansons, j'ai commencé à réfléchir à la direction artistique que je voulais adopter pour me représenter, un univers plutôt fantastique, coloré, un peu hors du réel. Par exemple, pour la chanson *Emo*, j'ai voulu explorer des thèmes féériques. J'ai récemment tourné ce clip avec Doriane Bouisset, une réalisatrice originaire de L'Île-Rousse. On s'est amusées à créer une fée qui pourrait être soit l'originale du village, soit une vraie fée - on ne sait pas vraiment au final. Cet univers a commencé à prendre forme dès mon premier single, *Que toi*. Au début, c'était difficile de choisir une direction artistique, mais l'idée de transformer l'amoureux dont parle la chanson en fantôme m'a fait basculer vers le fantastique, un univers dans lequel je me suis rapidement reconnue. J'ajouterais aussi que cette volonté de chercher quelque

« Mon univers étant très lié au cinéma, j'ai toujours été attirée par l'aspect visuel, notamment à travers la photographie. »

Photos Léon Cugurra



chose de complet dans le projet vient en grande partie de mon parcours de comédienne. J'ai d'abord travaillé sur moi à travers les différents personnages que j'ai incarnés et les textes que j'ai appris. Ensuite, je me suis tournée vers l'écriture. Mon univers étant très lié au cinéma, j'ai toujours été attirée par l'aspect visuel, notamment à travers la photographie. Aujourd'hui, avec la musique, j'ai l'impression de réunir tout ce que j'aimais déjà faire dans le cinéma et d'en faire une force.

Comment s'est passé l'enregistrement de ces deux titres?

Je travaille avec Jean-Thomas Mallory qui m'aide depuis le début du projet avec mes chansons que j'écris et que je compose entièrement. En général, je lui fais écouter mes démos et lui s'occupe de travailler sur la partie arrangement.

Avez-vous bénéficié d'aides pour la production?

Je n'ai pas encore d'aide. Pour le moment, c'est seulement en auto production. On avance comme ça et, petit à petit, nous verrons selon comment on progresse. Pour le moment, je préfère me débrouiller toute seule.

De plus en plus de femmes se font une place dans le monde de la musique, comment ça s'est passé pour vous?

Je suis très à l'aise car c'est mon projet, je sais où je vais, je m'entoure de

personnes de confiance que je connais et que j'apprécie; comme je n'ai pas de label, je peux décider de tout ça. Il y a autant de femmes que d'hommes et surtout je ne dépend pas d'hommes pour mon projet. En tout cas, j'ai toujours été assez encouragée, et surtout je ne me suis pas encore retrouvée face à la problématique de quelque chose auquel je n'aurai pas accès, parce que je suis une fille. Je n'ai pas senti de discriminations à ce niveau, et j'ai l'impression que les gens sont contents de voir une fille chanter et jouer de la guitare, surtout en Corse où la plupart des chanteurs/guitaristes sont des hommes. D'ailleurs, c'est bien que les femmes se mettent à la musique car pendant longtemps elles ne faisaient pas partie de ces milieux-là. Et si elles en faisaient partie, c'étaient des filles jolies, douces, avec de belles chansons. Alors qu'aujourd'hui, les filles ne cherchent pas forcément à être uniquement belles, elles cherchent surtout à se montrer intelligentes.

Vous vous êtes produite dans de nombreux établissements cet été en mêlant reprises et compositions, comment celles-ci sont-elles perçues par le public?

Mes compositions sont très bien reçues en général car pour commencer j'annonce d'entrée que je fais un set tranquille et calme. Et c'est d'ailleurs ce qui plaît, un moment de calme, avec des chansons douces. J'essaie toujours de créer un lien avec le public.

Et le fait de chanter et de faire des reprises, c'est très formateur, surtout pour moi car ça m'a permis de travailler le rythme, le chant, de me perfectionner avec mon instrument, ainsi que de gagner en confiance, car je n'avais pas beaucoup d'expérience dans le domaine. Et du coup, quand arrivent les compositions, les gens sont agréablement surpris et contents, car je les fais entrer en quelque sorte dans mon univers. Ils m'écoutent reprendre des standards, et dès que j'interprète mes compositions, ils tendent plus l'oreille en se disant: tiens, qu'est ce qu'elle va nous proposer qui vient d'elle ?

Dans l'immédiat quels sont les priorités au niveau du projet?

Je suis actuellement en Normandie avec Jean-Thomas, on loue une maison dans laquelle nous avons fait notre studio. Le but, c'est d'enregistrer tout l'hiver un maximum de chansons pour faire un album. Ensuite, à travers chaque chanson j'aimerais présenter un single avec à chaque fois une identité visuelle différente, comme pour les deux titres déjà parus. ■

« Aujourd'hui, les filles ne cherchent pas forcément à être uniquement belles, elles cherchent surtout à se montrer intelligentes. »

Les chiffres de la semaine

26,98 %

de salariés ont eu au moins un arrêt de travail en 2024 contre 26,32% en 2023 selon les chiffres de la 4^e édition de l'Observatoire des arrêts de travail réalisé par le groupe Apicil, en collaboration avec le groupe JLO. Le taux d'absence (4,41%) est en légère augmentation de 0,14 point sur un an mais reste inférieur à son niveau de 2022 (4,61%). Les secteurs les plus impactés sont la santé, l'économie sociale et l'éducation (5,68%), l'industrie et le BTP (4,59%), ainsi que le commerce et le transport (4,33%). 90,94% des arrêts de travail dus à une maladie, loin devant les accidents du travail (4,55%) et les temps partiels thérapeutiques (3,43%).

3 536

interventions coordonnées lors de la saison estivale 2025, dont 2 986 directement liées à la plaisance et aux loisirs nautiques: l'activité opérationnelle du centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage en mer de Méditerranée (Cross Med) est en hausse de 14% par rapport à la saison estivale 2024; 8072 personnes ont été impliquées dans ces opérations (+4%), 302 ont été blessées (+16%) et 38 ont perdu la vie (-17%). L'accidentologie en plongée et la mortalité liée à cette pratique sont en baisse (140 opérations, -10%, 6 décès, -33%) tandis qu'avec 119 opérations, l'accidentologie en baignade est en légère hausse (+9%) alors que le nombre de décès décroît (15 décès, -6%).

22 %

des Français prévoient de partir en vacances pour la Toussaint, selon un sondage Opinion Way pour l'opérateur de télépayage Ulys. Parmi leurs sources d'appréhension lors des départs en vacances, les embouteillages sont le principal point de préoccupation pour une grande partie des automobilistes (25%), vient ensuite la météo, source de stress pour 22% des Français.

Sécurité · Haute-Corse Déploiement du plan d'action départemental



Photo Christophe GIUDICELLI

Lancé en février 2025 par Bruno Retailleau, alors ministre de l'Intérieur, le plan d'action départemental de restauration de la sécurité au quotidien a pour objectif de renforcer la sécurité en adaptant l'action des forces de l'ordre aux différents territoires. En Haute-Corse, ce plan «prévoit des actions de contrôle régulières et des opérations ciblées tous les mois», indique Yoan Toubhans, sous-préfet de Calvi. En premier lieu: «le renforcement de la présence des forces de sécurité sur la voie publique. C'est un signal envoyé à la population. Il faut démontrer l'action de l'État sur le territoire». Comme sur le port de Saint-Florent, le plus grand port de plaisance de Corse, choisi ce 15 octobre par la préfecture de Haute-Corse pour présenter une nouvelle fois à la presse ce plan de sécurité du quotidien. Sur l'île, trois grands axes ont été identifiés par les autorités: «la lutte contre les stupéfiants, la lutte contre l'immigration clandestine, les violences faites aux personnes et intra-familiales», auxquels s'ajoutent les atteintes à l'environnement et les missions de surveillance de la pollution, avec des contrôles en mer et sur les plages. Si les larcins, bagarres ou états d'ébriété sur la voie publique font partie de la vie estivale de la station balnéaire du Nebbiu, les autorités ont tenu à mettre l'accent sur deux thématiques: l'immigration clandestine et la lutte contre les stupéfiants. Pour cette dernière, 88 kg de cannabis et 15 kg de cocaïne ont été saisis depuis le début de l'année 2025 en Haute-Corse, contre 93 kg de cannabis et 1 kg de cocaïne pour l'ensemble de l'année 2024, auxquels s'ajoutaient une trentaine de cachets d'ecstasy. Concernant l'immigration irrégulière, les services de l'État de la Haute-Corse ont procédé à 30 retraits de titres de séjour l'an passé et à 370 mesures d'éloignement. Les chiffres pour l'année en cours ne sont pas encore disponibles. Autre spécificité insulaire: la lutte contre la criminalité organisée. Pour Yoan Toubhans, sous-préfet de Calvi, «le plan part sur un diagnostic de territoire. On s'organise en termes de contrôles sur les activités économiques, la régularité des opérations, ou pour mettre des liens avec la criminalité organisée.» Ces derniers mois, les ports ont été touchés par des incendies criminels de navires, comme à Calvi et à Saint-Florent: «On équipe les communes qui le demandent. On soutient l'installation de matériel, comme des caméras, à 80%.» À ces thématiques en matière de sécurité s'ajoutent évidemment la sécurité routière, les contrôles d'hygiène dans les établissements, ou encore tout ce qui concerne les infractions liées au droit du travail. ■ Christophe GIUDICELLI

Médico-social · Ajaccio Un projet sur le site de la Miséricorde

L'ancien site de l'hôpital de la Miséricorde doit accueillir à terme un écoquartier mêlant logements, équipements publics, activités de proximité et espaces verts. Ce terrain de 8 hectares fait l'objet d'une concession d'aménagement confiée à la Société publique locale [SPL] Ametarra, chargée de l'aménagement du territoire et de la mise en œuvre de projets sur la commune d'Ajaccio. L'Adapei de Corse-du-Sud, association départementale de parents et amis de personnes en situation de handicap, qui représente et accompagne près de 400 familles, souhaitait de son côté développer une plateforme médico-sociale, en réunissant sur un même site un service d'accueil de jour [SAJ], déjà en fonctionnement depuis septembre dernier et un foyer d'hébergement pour adultes en situation de handicap. Le 16 octobre, la SPL Ametarra et l'Adapei ont signé un bail à construction d'une durée de 30 ans, en vue de la création d'un foyer d'hébergement, couplé à un service d'accueil de jour. Cet ensemble sera implanté dans les locaux de l'ancien internat de médecine, sur une surface totale de 1800 m². Outre la salle dédiée au service d'accueil de jour et des espaces communs de vie et de restauration, il comprendra 36 logements [studios, T1 et T2 avec WC, salle de bain, kitchenette, espace de rangement et balcon], un parking sécurisé d'une trentaine de places et des espaces verts destinés aux activités collectives. Le bâtiment de l'ancien internat devra faire l'objet de travaux de réhabilitation et de mise aux normes pour favoriser l'accessibilité, le confort, et la qualité de vie des résidents et de leurs proches. Il fera également l'objet d'un traitement thermique et énergétique, avec notamment l'installation d'une station photovoltaïque de plus de 200 m² sur la toiture. Le projet prévoit par ailleurs la végétalisation des espaces extérieurs. ■ AN



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CREATIONS SOCIETES

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée [SARL]

Dénomination : ISULA ENERGY

Siège : Résidence FOCE DELL EDERA, Appartement 10B, 20169 Bonifacio

Objet : L'installation, la réparation, la maintenance, le dépannage et la rénovation de tous systèmes de plomberie, sanitaires, canalisations, robinetterie, évacuations d'eaux usées et pluviales. - L'installation, la réparation, la maintenance et le dépannage de systèmes de chauffage, de climatisation, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire [chaudières, pompes à chaleur, radiateurs, planchers chauffants, ballons d'eau chaude, etc.], y compris les systèmes à énergie renouvelable (solaire, géothermie, biomasse).

- Les travaux de zinguerie, de couverture et d'étanchéité liés à la plomberie et au chauffage.

- La fourniture, la vente, l'achat, l'importation et l'exportation de tous matériels, équipements, pièces détachées, accessoires et produits liés à la plomberie, au chauffage, à la climatisation et aux énergies renouvelables.

- Les travaux d'isolation thermique et acoustique, d'efficacité énergétique, et de mise en conformité aux normes environnementales.

- La réalisation d'audits énergétiques, de diagnostics techniques, de conseils et d'études préalables pour les installations de plomberie et de chauffage.

- La pose et l'entretien de systèmes de traitement de l'eau (adoucisseurs, filtrations), de piscines, de spas et d'équipements hydrothérapeutiques.

- Les interventions en cas d'urgence, comme les fuites, inondations ou pannes de chauffage.

- La formation professionnelle et l'apprentissage dans les domaines de la plomberie et du chauffage.

- La sous-traitance de travaux à des tiers qualifiés, ainsi que la participation à des marchés publics ou privés.

- La location de matériels et d'équipements liés à l'activité.

- La recherche et développement de solutions innovantes en matière d'efficacité énergétique et de durabilité.

Durée : 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Capital : 500 euros apport en numéraire.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses parts sociales. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente de parts sociales.

Le Gérant : Monsieur Mustapha EL BA-KOURI, demeurant : Résidence FOCE DELL EDERA, Appartement 10B, 20169 Bonifacio

Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Saint-Florent en date du 24 septembre 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

SIEGE ET OBJET DE LA SOCIETE : CERTIBOOK, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 500€, dont le Siège social est : Clos des Vignes, Chioselle, 20253 Patrimonio ayant pour objet : La conception, le développement, l'exploitation, la diffusion et la commercialisation de solutions numériques, applications mobiles et plateformes interactives intégrant notamment des fonctionnalités de réseau social, d'avis, de notation, de réservation et de mise à disposition et de mise en relation entre particuliers et professionnels ; La fourniture de services numériques, de contenus multimédias, de solutions de communication, de marketing digital, de fidélisation et de gestion de données, pour une durée de 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des sociétés de Bastia.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Toute cession d'actions est soumise à un agrément préalable de la collectivité des associés.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives, proportionnellement à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne droit à une voix.

Président : Il a été nommé comme Président Monsieur FARCI ENZO, demeurant au Clos des Vignes, Chioselle, 20253 Patrimonio, pour une durée non limitée.

Pour avis Le Président.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 16 octobre 2025, à OLETTA.

Dénomination : Corsica CleanTech.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Objet : La SAS Corsica CleanTech a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

L'entretien, la maintenance, le nettoyage d'installations de matériels et d'équipements photovoltaïques. La réparation et le remplacement de pièces et la conception et créations d'outils et de technologies spécialisées dans le domaine de l'entretien des installations et des équipements techniques. L'achat, la vente, et l'installation de tous matériels y afférents. Le démontage, le recyclage, le transport de panneaux photovoltaïques y compris accessoires annexés. Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ; La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social..

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 5000 euros.

Cession d'actions et agrément : Les transmissions d'actions consenties par les associés s'effectue librement.

Siège social : Lieu-dit Costa - 20232 Oletta.

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés :

Président : Monsieur Louis Rugani, Lieu-dit Croce, 238, Strada di Padula, 20232 Oletta.

RUGANI Louis,

N° 04

HELIOS GESTION

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 100 euros
Siège social : Lieu-dit Petra
20290 Ortiporio

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 octobre 2025, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : HELIOS GESTION

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle [SASU]

Capital : 100 euros, divisé en 100 actions de 1 euro chacune, intégralement souscrites et libérées.

Siège social : Lieu-dit Petra - 20290 Ortiporio

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Objet social :

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger : Le conseil et l'assistance aux entreprises, dirigeants, travailleurs indépendants, associations et organismes de toute nature en matière de gestion, d'organisation, d'administration, de stratégie et de développement des affaires ; le conseil en affaires et en gestion, incluant notamment les domaines du management, de la planification stratégique, de l'organisation financière, de la gestion des ressources humaines, de la fiscalité et du droit des sociétés, à l'exclusion de toute activité réservée par la loi aux professions réglementées ; et, plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement.

Président : Monsieur Anthony SARTI, demeurant 12, Lotissement Pietra Rossa, 20200 Bastia.

Exercice social : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 15/10/2025, il a été constitué une S.C.I. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI MA.MA

Objet social : Acquisition, propriété, administration de tous immeubles

Siège social : Route d'Ajaccio - 20260 Calvi.

Capital : 1.000 €.

Durée : 70 ans.

R.C.S : Bastia.

Gérant : Madame Mathilda POGGI demeurant Route d'Ajaccio - 20260 Calvi.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 23/09/2025, il a été constitué une SAS dénommée :

C.R MACONNERIE GENERALE

Siège social : "Vitriccione" - 20123 PILA-CANALE Capital : 200 € Objet social : Maçonnerie générale

Président : M CARFAGNA Gianfranco demeurant "Vitriccione" - 20123 PILA-CANALE élu pour une durée de Illimitée.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convié aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément :

Les actions sont librement cessible ou les actions sont cessible avec l'accord du président de la société aux tiers Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 07

ACTA SERVICES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Quartier Recipello 61, rue Hector Filippi, 20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 16 octobre 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : ACTA SERVICES

Siège : Quartier Recipello, 61, rue Hector Filippi, 20200 Bastia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : La mise à disposition, au sein des sociétés du groupe exploitant des centres de contrôle technique de véhicules, de personnel qualifié, notamment contrôleurs techniques et personnels administratifs ou de secrétariat ;

La réalisation de prestations de services, d'assistance et de conseil au profit de ces sociétés, dans le domaine de l'exploitation, de la gestion, du suivi administratif et commercial des centres de contrôle technique de véhicules ;

La participation à toutes activités se rapportant directement ou indirectement à l'organisation, au fonctionnement et au développement des réseaux de contrôle technique de véhicules ; Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Laurent Moscardini, demeurant Résidence Miot, Bât E, rue Saint François prolongée, 20200 Bastia.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à LURI en date du 24 septembre 2025, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CASA DI FIUME,

SIEGE SOCIAL : Licetto, LURI (Corse)

OBJET : L'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, l'exploitation et la mise en valeur de terrains pour l'édification d'immeubles ou de plusieurs maisons dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui restera la propriété de la Société.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 100 euros

Montant des apports en numéraire : 100 euros

GERANCE : Monsieur Jean Michel Acquaviva, demeurant Licetto, Luri (Corse),

AGREEMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 09

SAN PETRU

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 5000 euros
Siège social : Espace LUPECIA
Zone Artisanale du Stiletto
20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à AJACCIO du 15 octobre 2025, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SAN PETRU ;
Siège : Ajaccio (20090), Espace LUPECIA, Zone Artisanale du Stiletto ;

Durée : 99 ans ;

Objet : L'exercice, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, au sens de l'article L.311-1 du Code rural,

Notamment :

- La viticulture comprenant la culture de vignobles, la production de raisin, la vinification, l'élevage, le conditionnement et la vente, conformément aux usages agricoles, du vin produit sur l'exploitation,

- L'oléiculture,

- L'apiculture,

- L'acquisition et la gestion de son patrimoine foncier propre,

- Accessoirement, l'agritourisme correspondant notamment l'accueil et l'hébergement touristique à la ferme, la restauration, la découverte pédagogique, culturelle et créative du milieu rural ainsi que la vente de produits issus de l'exploitation.

Capital : 5000 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Dominique Jean Pascal SERRA, de nationalité française, demeurant Prato In Vignale, Col du Prunu, 20167 Alata

Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective unanime.

Pour avis,
La gérance.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 16 octobre 2025, à FURIANI (20600), il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société : MJC

Forme : Société Civile Immobilière

Objet :

- L'acquisition, la construction et la gestion de tous biens et droits immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel,

- La mise en valeur, l'administration et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,

- Et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

Siège social : Immeuble Devichi, Strada di a Processio, Cardo Village, 20200 Bastia

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Capital social : 500 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

Gérant : Monsieur MONTAHUT Stéphane, Immeuble Devichi, Strada di a Processio, Cardo Village, 20200 Bastia

Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention,

N° 11

FUNTANA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 9, Rue Maréchal Juin
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 13 octobre 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : FUNTANA
Siège social : 9, Rue Maréchal Juin - 20137 Porto-Vecchio

Objet social : L'achat, la vente, la location de tous biens immobiliers

Durée de la Société : Quatre vingt dix neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Monsieur Kenny, Dale FADDA demeurant 9, Rue Maréchal Juin - Immeuble Funtana Nuovo - 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.


**DEPOSEZ
vos annonces :**
al-informateurcorse@orange.fr

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Aghione du 16/10/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : JANVS CAPITAL

Siège : Chiosu - 20270 Aghione

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.500 €uros

Objet : Prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité. La gestion de titres et de valeurs immobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers. La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale. L'administration de société. La gestion et l'animation de filiales consistent notamment à fournir du conseil, des moyens matériels et/ou humains, ou encore un accompagnement aux sociétés dans laquelle elle détient des titres de participation et toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Julien ERCOLI, demeurant Lieu-dit Mezu Porcu, 20167 Cuttoli-Corticchiato

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

MODIFICATION GERANT

N° 13

BASTELICACCIA

PELA CURACCHIA

Société Civile de Moyens

Au capital de 1600 euros

Siège social : Pela-Curacchia

20129 Bastelicaccia

499 395 317 RCS Ajaccio

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 2 décembre 2024 :

- Madame Marie-Thérèse SOLDATI, demeurant Lieu-dit FILETTA, 20167 APPIETTO, a été désignée Co-Gérante, en remplacement de Madame Patricia MAXIMO à compter du 1er janvier 2025. Modification sera faite au greffe du R.C.S. d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 14

« AK INVEST »

Société par Actions Simplifiées

Siège social actuel :

Résidence l'Orangerie

Avenue du Maréchal Lyautey

20090 Ajaccio

RCS d'Ajaccio : 877 985 838

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Aux termes d'un procès-verbal en date du 15 octobre 2025 à BASTIA,

L'associé unique a décidé de :

Transférer le siège social

De : Résidence l'Orangerie - Avenue du Maréchal Lyautey - 20090 AJACCIO.

A : M3E Cité Grossetti - Place Miot - Boulevard Albert 1er - 20000 AJACCIO.

A compter du 15 octobre 2025.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 15

MADAMICELLA CANTA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Boulevard Stéphanopoli de Comène

Résidence Les Horizons

20000 Ajaccio

793 875 881 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 1er octobre 2025, l'Associée Unique a décidé :

- de transférer le siège social du

Boulevard Stéphanopoli de Comène, Résidence Les Horizons, 20000 AJACCIO à :

M3E Cité GROSSETTI, Place MIOT, Boule-

vard Albert 1er, 20000 AJACCIO à

compter du 1er octobre 2025, et de mo-

difier en conséquence l'article 4 des

statuts.

Pour avis,

La Gérance.

 04 95 32 04 40

N° 16

SCI AMFP

Société Civile Immobilière

Au capital de 100 Euros

Siège Social : Lot 15 - ZI de Tragone

20600 Biguglia

RCS Bastia 839 202 207

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 12 aout 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social des Terrasses du Belvédère - Bât C - 20200 Ville di Pietrabugno au Lot 15 - ZI de Tragone - 20620 Biguglia à compter du 1er septembre 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. L'avis de constitution de la société a été publié dans "l'Informateur Corse". Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 17

ECO PRIMES ENERGIES

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.000 euros

750, Rte de Mezza Costa

20290 Borgo-RCS Bastia 927703041

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 octobre 2025 il a été décidé :

- Le transfert du siège social de la société de 750, Rte de Mezza Costa, 20290 Borgo au 26, Zone Industrielle de Tragone, 20620 Biguglia, à compter du 20 octobre 2025. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, le Président.

N° 18

GARDI SARL

Au capital de 7.622,45 €

Siège social :

273, Chemin Barriera de Victor

06670 Levens - 712 039 411 RCS Nice

Par AGE en date du 23/06/2025, les associés ont décidé de transférer le siège social à MURO (20225), 3, Strada di Muratu, avec effet au 01/07/2025.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. GERANT : M. Gilles HATCHIKIAN demeurant 273, Chemin Barriera de Victor, 06670 LEVENS. Radiation du RCS NICE et ré-immatriculation au RCS BASTIA.

Pour avis,

N° 19

RGPM

S.A.S au capital de 6000,00 Euros

RCS de Bastia : 527 629 125

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décision unanime des associés réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 06/10/2025, le siège social est transféré de [ancien Siège] Espace Ceppe, 20620 BIGUGLIA, à l'adresse suivante [nouveau siège] Chez M. POLI-MORDICONI Francescu, 9, Boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA ; à compter du 06 octobre 2025. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis et mention,

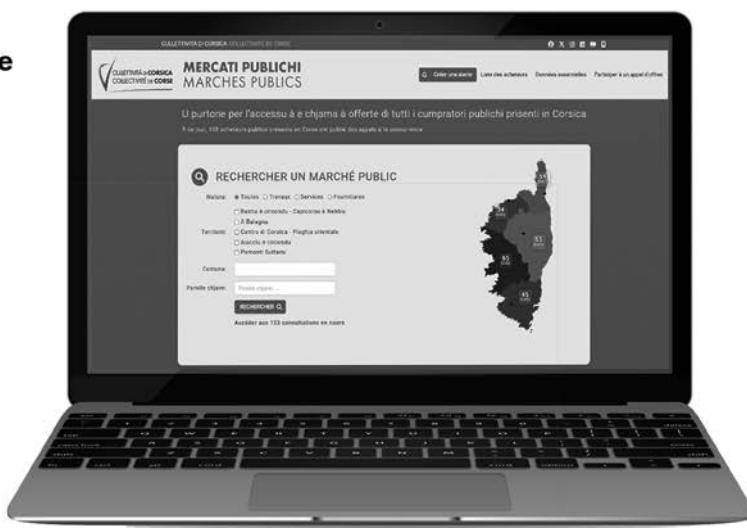
Le Président.

La Collectivité de Corse lance la nouvelle plateforme des marchés publics <https://corsicamercati.corsica>



- Rechercher et consulter les marchés publics
- Filtrer par type de marché, secteur et commune
- Recevoir quotidiennement les appels d'offres des opérateurs publics.

Un mancate mai più e chjame à offerte pubbliche,
 grazia à u purtone di i mercati pubblici in Corsica,
 messu à disposizione da a Cullettività di Corsica.



www.isula.corsica

N° 20

SCI QUAI PASCAL PAOLI

Société Civile Immobilière
 Au capital de 1.000 euros
 Siège social :
 Résidence Horizon Bleu
 Bâtiment 11 - Voie Romaine
 20137 Porto-Vecchio
 990 904 328 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de décisions unanimes des associés en date du 10 octobre 2025 :
 Le siège social a été transféré à Résidence Caravelle I, la Marine, rue des Révoltes de Corse, 20137 Porto-Vecchio à compter du 10 octobre 2025.
 L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.
 Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 21

LES PATRIMOINES DU TERROIR

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 120.000 euros
 Siège social : Chigliani, 20160 Vico
 491 049 045 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/07/2025, l'A.G.E. a décidé d'étendre l'objet social à l'activité suivante : Activité de location meublé saisonnière à caractère para hôtelier. L'acquisition, de biens immobiliers, de terrains destinés à la location ou à la vente, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 22

FPM

SARL Transformée en SAS
 Au capital de 30.000 euros
 Siège social : La Tour, Tizzano
 20100 Sartène
 844 413 427 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
 Le capital social reste fixé à la somme de 30.000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Jean, Martin MONDOLONI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
 Monsieur Paul-Antoine MONDOLONI, demeurant Route des Sanguinaires, Les Balcons du Golfe, 20000 Ajaccio.

Pour avis,
 Le Président.

N° 23

MATTEU

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 10000 €
 Siège : 15, Strada di a Cruci
 20137 Lecci
 RCS : Ajaccio N°752 081 901

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 10/10/2025, l'objet social a été étendu à l'activité suivante : Le négoce, l'achat, la vente, l'import-export et la distribution de tous matériaux, produits et équipements liés à la menuiserie [bois, aluminium, PVC, acier, verre, etc.], sans activité de pose, ainsi que toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement., et ce à compter du 10/10/2025. RCS : Ajaccio.

N° 24

BERNARDET

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 2760 euros
 Siège social : Lieu-dit Bacca
 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio
 539 538 561 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle a constaté que les mandats de Monsieur PATRICE MINETO, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Dominique DAVID, Commissaire aux Comptes suppléant, étaient arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédent l'expiration des mandats, l'Assemblée Générale a décidé de ne pas procéder à leurs remplacements.

Pour avis, Le Président.

N° 25

L'ECRIN

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 1.000 euros
 Résidence Le Grand Large
 Bât. A, Lieu-dit Guadelle
 20200 Ville de Pietrabugno
 RCS Bastia 905 262 812

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 octobre 2025, il a été décidé :

- Le transfert du siège social de la société de RESIDENCE LE GRAND LARGE, BATA, LIEU-DIT GUADELLE, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO [Corse], au QUARTIER RECIPPELO, VILLA LES AMANDIERS, 20200 BASTIA [Corse], à compter du 17 octobre 2025

- De prendre acte du changement d'état civil du Président en exercice, M. Jean-Philippe BOULET-BOUTET-CASALTA, qui est désormais dénommé M. Jean-Philippe CASALTA.
 Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,
 Le Président.

N° 26

CORSICA DESIGN

SAS au capital de 10000,00 €
 Siège social : Casatorra - RN 193
 20620 Biguglia
 Modification au RCS de Bastia
 983 951 880

Par assemblée générale extraordinaire du 18/10/2025, il a été décidé à compter du 18/10/2025.
 L'article 3 des statuts est modifié en conséquence.
 De modifier la dénomination sociale qui devient : SIFAS OUTDOOR.

N° 27

AIR CORSICA

Société Anonyme d'Economie Mixte à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 14.985.620€
Siège social :
Aéroport Napoléon Bonaparte
20186 Ajaccio Cedex 2
RCS : B 349 638 395

AVIS

REEMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur Alexandre Vincent VINCIGUERRA, Président de la CADEC, demeurant - Immeuble Les Acanthes - 7, avenue Impératrice Eugénie - 20000 AJACCIO - a été désigné le 11 avril 2025 Représentant permanent de la CADEC en remplacement de Monsieur Jean Michel CATANI.

En conséquence, Monsieur Alexandre Vincent VINCIGUERRA exercera sa fonction pour la durée restante à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

La nomination de Monsieur Alexandre Vincent VINCIGUERRA a été entérinée lors du Conseil de Surveillance qui s'est tenu le 29 juillet 2025.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le Représentant légal.

N° 28

SARL A PIAZZA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Casamacce
Route de Saint-Pancrace
20250 Corté
SIREN 511 793 382 RCS Bastia

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire de 10 septembre 2025, il a été décidé de modifier l'objet social de la société comme suit : La restauration traditionnelle, l'achat, l'exploitation et la location d'une licence de débit de boissons de 4ème catégorie. L'article 2 des statuts a été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,

N° 29

SAS A VILLESA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Villa Santa Maria
20279 Ville Di Paraso
912 267 192 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 1er septembre 2025, l'Assemblée Générale a pris acte de la démission de Monsieur Thomas FILIPPI de ses fonctions de Directeur Général et décide de ne pas pourvoir à son remplacement, en raison de sa nomination en qualité de nouveau Président de la société en remplacement de Madame Christelle CASINI, Présidente démissionnaire.

Pour avis, Le Président.



04 95 32 89 92

N° 30

AVIS

Par décision du 13 octobre 2025, l'associé unique de la société COSTA VERDE, SAS au capital de 100 € dont le siège est ZAE Erbajolo, rue Marcelle Conrad, [ex lieudit Pastoreccia] 20600 BASTIA [851 713 677 RCS Bastia] a décidé de renommer la société ALTIMA et de modifier l'objet social pour le montage et la gestion de programmes immobiliers, la promotion immobilière, l'édition de constructions sur les terrains acquis en vue de la vente en totalité ou par lots de copropriété ; l'acquisition de terrains, la réalisation de travaux d'aménagement et de viabilité en vue du lotissement, et de la vente par lots de tous terrains à bâtir acquis à cet effet ; directement ou par la constitution et la gestion de sociétés filiales dédiées.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 31

LOCATION GERANCE

Suivant acte S S P en date à Ajaccio du 31 mars 2025, M. Appietto Richard, Alfred, Louis, Israel, demeurant 1, Avenue Pascal Paoli, 20000 Ajaccio.

A donné en location gérance à : La Société SARL PRODUCTION FAMILY, sis 44, Avenue du Docteur Noel Franchini, 20090 Ajaccio. Un fonds de commerce de Rôtisserie - Plats à emporter sans vente de boissons alcoolisées, à l'enseigne "RÔTISSERIE D'ENFER" sise et exploitée à 44, Avenue du Docteur Noel Franchini, 20090 Ajaccio, pour une durée de 3 ans à compter du 31 mars 2025, renouvelable par tacite reconduction.

N° 32

AVIS

Aux termes d'un ASSP en date du 28/07/2015, il a été mis fin à la location gérance, consentie par ASSP à Ortiorio en date du 31/08/2004 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction, entre : Mme Guidicelli Marie Antoinette, Santa Lucia di Porto-Vecchio, 20144 ZONZA au profit de Mr Sarti Anthony demeurant Lieu-dit Petra, 20290 Ortiorio sur un fonds de commerce de Débit de boisson situé Lieudit Valle, 20290 Ortiorio.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 33

SUD MOTEUR

Société à Responsabilité Limitée

à Associé Unique en liquidation

Au capital de 150.000 euros

Siège social et de liquidation :

Lieu-dit Vignola, 20137 Porto-Vecchio
502 922 453 RCS Ajaccio

Suivant décision du 15/09/2025 au siège de la liquidation, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Patrick, André COLOMBIER, demeurant Route de Muratello, 20137 PORTO-VECCHIO, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, le Liquidateur.

N° 34

VL DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 2000 euros
Siège social et de liquidation :
Le Nouveau Centre
rue Vincentellu d'Istria
20137 Porto-Vecchio
844 360 313 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 20/07/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mme Valérie, Christine LAVEAU, demeurant Rue Pierre Andreani, les Parcs de Porto-Vecchio, 20137 PORTO-VECCHIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Le Nouveau Centre, rue Vincentellu d'Istria, 20137 PORTO-VECCHIO, adresse où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,
BATTISTINI Marie France.

N° 38

ANDREANI TP

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 Euros
Siège social :
Lieu-dit Lotissement Serena
Torra - 20215 Vescovato
RCS Bastia 953 659 851

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31.05.2025, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31.05.2025 et sa mise en liquidation amiable.

- Elle a nommé Mr ANDREANI Lisandru en qualité de liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé à Lieudit Lotissement Serena, Torra, 20215 Vescovato.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 39

CALA BIANCA

SAS au capital de 1000 €
Siège social : Lieu-dit Mora Dell Onda
20137 Lecci
RCS Ajaccio 883 497 133

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 01/09/2025, à 14h il a été décidé :

- d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, Mr MANCINI TONINO demeurant 111, Strada di Pozzetta, 20137 LECCI pour sa gestion et décharge de son mandat : de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 01/09/2025, à 14h.

Radiation au RCS d'Ajaccio.

N° 37

GAEC DI PETRA

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
Au capital de 172.000 euros
Siège social : Filette, 20290 Monte
822 457 461 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant décision collective des associés en date du 30 Septembre 2025 : Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 Septembre 2025 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, BATTISTINI Marie France demeurant Volpajolo, Maison Battestini, 20290 Barchetta, co-Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Filette, 20290 Monte, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 40

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice
Avenue Paul Giacobbi
BP 618 - 20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
mèl : marches-publics@odarc.fr
web : <http://www.odarc.fr>
SIRET 33035573600019

Objet : PRESTATIONS DE CONSEILS EN COMMUNICATION POUR L'ODARC

Référence acheteur : 006/PI/25

Nature du marché : Services

Procédure ouverte

Classification CPV :

Principale : 79341100 - Services de conseils en publicité

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia
Villa Montépiano
20407 Bastia Cedex
Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différends et Litiges relatif aux marchés publics

Secrétariat du comité
Place Félix Barat
CS 80001 - 13282 MARSEILLE - 06
Tél : 0484354554 - Fax : 0484354460
catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Référendum précontractuel : jusqu'à la signature du contrat, article L.551-1 du code de justice administrative. Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référendum précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché public ou de l'accord-cadre.
- Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure :

Dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.

Attribution du marché :

Valeur totale du marché (hors TVA) : 2600000 euros

Nombre d'offres reçues : 4

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 4

Date d'attribution : 15/10/25

Marché n° : 06-2025

MEDIANI DESANTI, 16 Cours Grandval, 20000 AJACCIO

Montant indéfini

Le titulaire est une PME : OUI

Marché n° : 06-2025

SAS MAD MONKEYS CONSULTING, 9 AV EMILE SARI, 20200 BASTIA

Montant indéfini

Le titulaire est une PME : OUI

Marché n° : 06-2025

A GEP, 2 RUE SAINT JEAN, 20200 BASTIA

Montant indéfini

Le titulaire est une PME : OUI

Envoi le 17/10/25 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 41

COMMUNE DE ROGLIANO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur : Mairie de Rogliano - 20247 Rogliano

mairiederogliano@ruglianu.corsica

Tél : 04.95.35.42.04 - Fax : 04.95.36.26.15

Objet du marché public : Location, pose et dépose des illuminations de Noël

Durée : 4 ans : Noël 2025 , Noël 2026, Noël 2027, Noël 2028

Critères d'attribution : Critères pondérés détaillés dans le règlement de la consultation

Type de procédure : Procédure adaptée en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique

Date limite de réception des offres : le 06/11/2025 à 12h

Envoi à la publication : le 18/10/2025

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://rogliano.e-marchesppublics.com/>

N° 42

AVIS DE PUBLICATION DE CONSTAT D'ABANDON MANIFESTE

Par un procès-verbal provisoire n° 01/2025 du 17 octobre 2025 il a été constaté l'état d'abandon manifeste de l'immeuble situé au village de Rapaggio références cadastrales B435 Propriétaire connu Monsieur KUSCHNER Paul et ce au sens des articles L.2243-1 à L.2243-4 du code général des collectivités territoriales.

Ce procès-verbal peut être consulté en mairie dans les conditions suivantes : tableau d'affichage.

Fait à Rapaggio, le 17 octobre 2025, Le Maire, Stella PIERI.

N° 43

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MAIRIE DE ZONZA - M. Nicolas CUCCHI - Maire - 184, Strada di Pinareddu 20144 Zonza/Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Tél : 04 95 71 40 16

mèl : correspondre@aws-france.fr

web : <http://www.zonzasantalucia.corsica>

SIRET 21200362800014

Groupe de commandes : Non

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

L'avis implique un marché public

Objet : Fourniture et pose de ganivelles

Référence acheteur : 2025-06

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : 184, Strada di Pinareddu

20144 Zonza/Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Durée : 4 mois.

Description : Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires. Fourniture et pose de ganivelles sur les plages de Pinarello et Villata afin de protéger une partie du cordon dunaire de la Commune de Zonza.

Classification CPV :

Principale : 45342000 - Pose de clôtures

Forme du marché : Prestation divisée en lots : Non

Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Formulaire DC1 : La liste des pièces de la candidature figure au règlement de la consultation,

Formulaire DC2,

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements d'ordre administratifs :

Dycke Benoit

Tél : 04 95 71 40 16

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Dépot dématérialisé : Activé

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Remise des offres : 17/11/25 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 16/10/25

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info/>

N° 44

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES

REGULARISATION DU FORAGE 40Q DE L'OSTRICONI

COMMUNE DE PALASCA

2ème Parution,

DUREE DES ENQUÊTES : du Lundi 20 octobre 2025 au Lundi 03 Novembre 2025 inclus

SIEGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DEPÔT DES DOSSIERS : Mairie de Palasca [72,

Piazza a Ghjesa, 20226 Palasca]

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR :

Monsieur Jean TRAUSCH, commissaire enquêteur, retraité fonctionnaire d'Etat, recevra le public en mairie de Palasca selon les modalités suivantes :

* le Lundi 20 octobre 2025 de 9h00 à 12h00 ;

* le Lundi 03 novembre de 14h00 à 17h00.

Monsieur Jean-Paul MARANINCHI, retraité fonctionnaire d'Etat, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Lors de ces permanences, le public pourra formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone [04.95.61.33.02].

Les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Palasca.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse [<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Declaration-d-utilite-publique/>].

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique à la direction départementale des territoires [ddt-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr], au plus tard le lundi 03 novembre, date de clôture des enquêtes. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique et l'enquête parcellaire du projet sera tenue à la disposition du public en mairie de Palasca, ainsi qu'à la direction départementale des territoires (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse. Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la mairie de Palasca.

Le Préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, les décisions faisant l'objet des présentes enquêtes conjointes.

N° 45

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune d'Olmeta di Tuda

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ « CORSICA SOLE 53 », CONCERNANT LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL, LIEU-DIT « FORNO »

2ème Parution

DUREE DE L'ENQUÊTE :

* du mardi 21 octobre 2025 au vendredi 21 novembre 2025

SIEGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER :

Mairie d'Olmeta di Tuda [village, 20232 Olmeta di Tuda]

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR :

M. Olivier RIFFARD, chef de la division aménagement du territoire à l'Office du développement agricole et rural de Corse, recevra le public en mairie :

* mardi 21 octobre 2025, de 9h30 à 12h30 ;

* jeudi 30 octobre 2025, de 9h30 à 12h30 ;

* vendredi 7 novembre 2025, de 9h30 à 12h30 ;

* vendredi 21 novembre 2025, de 9h30 à 12h30.

M. Pierre-Olivier BONNOT, chef du service emploi à la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Haute-Corse, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public

(<https://www.registre-dematerialise.fr/6677>).

Celui-ci pourra formuler ses observations :

- au commissaire enquêteur par écrit en mairie d'Olmeta di Tuda ou par téléphone lors des permanences [04 95 39 01 53] ;

- par voie électronique

enquete-publique-6677@registre-dematerialise.fr

du 21 octobre 2025 à 9h30 au 21 novembre 2025 à 12h30.

Pendant toute la durée de cette enquête, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse (<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Environnement>).

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la société « Corsica Sole 53 », 20251 Pancheraccia [Tél. : 04 95 31 66 79].

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté de sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme. Le préfet est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

N° 46



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Rue Adolphe Landry - CS.10210 - 20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.51.55.55 (Ajaccio)

Adresse Internet : <http://www.cci.corsica>

Objet de la Consultation : Marché n°2025-054 : « Désignation d'un maître d'œuvre pour la création d'un espace " Billetterie Commune " dédié aux Bateliers Port de Plaisance et de Pêche d'Ajaccio Tino Rossi »

Procédure de passation : Procédure adaptée

Critères d'attribution :

1 - Valeur technique : 70.0 %

2 - Prix des prestations : 30.0 %

Date limite de réception des offres : 12 Novembre 2025 à 16 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse : <http://www.boamp.fr> - Annonce n°25-115267 du 16/10/2025.

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.cci.corsica>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 16/10/2025.

N° 47

AVIS D'INFORMATION



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Acquisition de matériels destinés à l'entretien de sites littoraux espaces naturels sensibles protégés gérés par les gardes du littoral de la Collectivité de Corse[2 lots]

Numéro de référence : 2025-9DMT-0254

Date limite de remise des offres : 19/11/2025 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/10/2025.

N° 48

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MAIRIE DE ZONZA - M. Nicolas CUCCHI - Maire - 184, Strada di Pinareddu - 20144 Zonza/Sainte Lucie de Porto-Vecchio - Tél : 04 95 71 40 16
mèl : correspondre@aws-france.fr
web : <http://www.zonzasantalucia.corsica>

SIRET 21200362800014

Groupement de commandes : Non

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

L'avoir implique un marché public

Objet : Réfection des routes Communales

Référence acheteur : 2025-07

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : Sainte Lucie de Porto-Vecchio - 20144 ZONZA

Durée : 4 mois.

Description : Les prestations sont réglées par des prix unitaires.

Réfection de la route communale du lieu dit A Sarra et du lieu dit Cirindinu.

Création d'un réseau de collecte d'eau pluvial et réfection du revêtement de chaussée.

Des PSE sont demandées pour l'enfouissement des lignes telecom et d'éclairage public.

Classification CPV :

Principale : 45233140 - Travaux routiers

Forme du marché : Prestation divisée en lots : Non

Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Formulaire DC1 : La liste des pièces de la candidature figure au règlement de la consultation,

Formulaire DC2,

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges [règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif].

Renseignements d'ordre administratifs : DYCKE Benoit - Tél : 04 95 71 40 16

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Dépot dématérialisé : Activé

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Remise des offres : 17/11/25 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Envoyé à la publication le : 20/10/25

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info/>

N° 49



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse

22 Cours Grandval - BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Remplacement de la vitrine réfrigérée de la cuisine scolaire du lycée professionnel Jules Antonini

Numéro de référence : 2025-7DIE-0258

Date limite de remise des offres : 17/11/2025 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/10/2025.

N° 50

AVIS D'INFORMATION



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse

22 Cours Grandval - BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Travaux de confortement du pont de Cerasa - Commune de VIÇO - RD 70 - PR 3+605 - Relance du lot 2

Numéro de référence : 2025-3DIP-0286

Date limite de remise des offres : 12/11/2025 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/10/ 2025.

N° 51



COMMUNE DE CALENZANA

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE 03/2025

MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Location de motifs d'illuminations, pose et dépose,
stockage et entretien, assurance et intervention
pour la commune de Calenzana pour les fêtes de fin d'année.

1 : Identification de l'acheteur :

Nom complet de l'acheteur : Commune de Calenzana

Type de numéro national d'identification : SIRET

N° national d'identification : 212 000 491 000 10

Code postal : 20214

Ville : Calenzana

Groupement de commande : Non

2 : Communication :

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.e-marchesppublics.com>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation des moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Monsieur MARCHETTI François

Courriel : dgs@calenzana.fr - Tel : +33 495628859

3 : Procédure :

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation : Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Voir l'article 5 du règlement de la consultation.

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise et la capacité technique de l'entreprise : Voir l'article 5 du règlement de la consultation.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limites de réception des plis : le 06 novembre 2025 à 12 heures.

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidat : Non

Possibilité d'attribution sans négociation [attribution sur la base de l'offre initiale] : Oui

4 : Identification du marché :

Intitulé du marché :

Location de motifs d'illuminations, pose et dépose, stockage et entretien, assurance intervention pour la commune de Calenzana pour les fêtes de fin d'année.

CPV : Objet principal : 31681410-0

Type de marché : Matériels électriques

Lieu principal d'exécution du marché : CALENZANA

Durée du marché : 3 ans et trois mois

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

5 : Lots

Marché allot : Non

Lieu d'exécution du lot : CALENZANA

6 : Informations complémentaires :

Visite obligatoire : Non.

N° 52



AVIS RECTIFICATIF DU 17/10/25

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur - Avenue Paul Giacobbi

BP 678 - 20601 BASTIA Cedex

Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29

mèl : direction@oehc.fr - web : <http://www.oehc.fr>

Référence : 2025-046-SAG-RH

Objet : PRESTATIONS DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES LOCAUX DU SIEGE ET DES DIFFERENTS SITES DE L'OEHC

Remise des offres :

Au lieu de : 17/10/25 à 12h00 au plus tard.

Lire : 24/10/25 à 12h00 au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.oehc.fr>

N° 53



AVIS AU PUBLIC - COMMUNE DE FOCE BILZESE

RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE

Le Maire informe que par délibération n° 07/2025 du Conseil Municipal en date du 28 juin 2025 puis par arrêté préfectoral n° 2A-2025-09-30-00007 du 30 septembre 2025, la révision de la Carte Communale a été approuvée.

Le dossier de Carte Communale sera tenu à disposition du public aux heures et jours habituels d'ouverture au public de la Mairie de Foce Bilzese, à la Préfecture de Corse et dans les services de la Direction Départementale des Territoires.

La mise à disposition effectuera également sur le portail national de l'urbanisme conformément aux dispositions de l'article L.133-1 du Code de l'Urbanisme.

DERNIERES MINUTES

N° 54

Campocana

Société Civile Immobilière

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Geofor Pisciatello,

20117 Eccica-Suarella

802 285 908 RCS Ajaccio

Siège de liquidation :

Geofor Pisciatello,

20117 Eccica-Suarella

789 563 202 R.C.S. Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 septembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 septembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Stéphanie ANTONA-BAJOLET, demeurant Saint-Jean de Pisciatello, 20117 CAURO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Geofor Pisciatello, 20117 ECCICA-SUARELLA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 55

KORSICA MERCH

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 1000,00 €

Siège social : 8, Route de l'Etang

20290 Borgo

930 464 466 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire, à compter du 30 septembre 2025 suivi de sa mise en liquidation.

- A été nommé comme liquidateur : CHRISTINE GIABICONI, demeurant à BRANDO [Corse] 100, Chemin de ND de Lavasina, Villa Alba Nova, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à BORGO [Corse], 8, route de l'Etang. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

Le représentant légal.

04 95 32 89 92

N° 56

INSERTION - CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Vannina MAMELLI, Officier public, Notaire Associée de la Société Civile Professionnelle "Sophie MAMELLI et Vannina MAMELLI, titulaire d'un Office Notarial" à SAINT-FLORENT, CRPCEN 20040, le 20 octobre 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre : Monsieur Claude, Gaston CHARLES, retraité et Madame Mireille Thérèse Marcelle Pierrette VALEAU, retraitée, demeurant ensemble à MURATO [20239], 14, Corsu Présidente Raoul Léoni. Monsieur est né à LINIERS [86800], le 13 septembre 1948, Madame est née à SAINT-NAZAIRE [44600], le 21 décembre 1958. Mariés à la mairie de LE CROISIC [44490], le 13 mars 2019 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

N° 57

ADCT

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2700 euros

Siège social : Chemin de Tuffunciana
20230 Talasani
789 563 202 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30/09/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone :

04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

Par courrier ou dans nos locaux :

114, Rue Claude Papi

Imm. Agostini - Z.I Erbjajolo

20600 BASTIA

PROCHAINE PARUTION

31/10/2025 - N° 7106

ICN

Informateur Corse Nouvelle

Pour un traitement

PLUS RAPIDE

de vos textes adressez-nous

vos annonces par mail :

al-informateurcorse@orange.fr

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 58

N° PC : 2025RJ0199

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 21/10/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée de la société TB CONSTRUCTIONS SAS, route Nationale 200, Lieu-Dit Porette, 20250 CORTE. Tous travaux du bâtiment. 840 748 610 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 26/09/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 59

N° PC : 2025RJ0203

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 21/10/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'encontre de la société SAPONE NUSTRALE SAS, 20, lotissement a Mucchietta, 20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBO. Fabrication et vente de produits naturels. 811 582 949 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/07/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 60

N° PC : 2025RJ0204

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 21/10/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'encontre de la société FOLELLI FRO-MAGE SAS, résidence U Centru, Bâtiment C-Rdc, Folelli, 20213 PENTA-DI-CASINCA. La commercialisa-

tion de fromages et produits laitiers, de produits d'épicerie fine en boutique et sur internet, la vente de plats à emporter, tous produits alimentaires et traiteur, dégustation de fromages, charcuterie et vins. 982 653 313 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 31/08/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 61

N° PC : 2025RJ0205

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 21/10/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'encontre de la société BOCCHIARDO SAS, hameau de Saint-Antoine, 20233 SISCO. Travaux d'entretien de dépannage de bricolage de débarras et de nettoyage chez les particuliers et les professionnels, travaux d'urgence et d'amélioration de l'habitat et de travaux de jardinage. 904 720 687 RCS Bastia 904 720 687 RM 20. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 11/08/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 62

N° PC : 2025RJ0019

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 21/10/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de M. FERREIRA SOUSA CARLOS MANUEL, LES JARDINS DE SANTA LUCIA, BAT, 20230 SANTA-LUCIA-DI-MORIANI. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. N°841 729 379 RM. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 19/09/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur

ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 63

N° PC : 2025RJ0145

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 21/10/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de M. BOULHIMAS MOURAD, avenue Paul Giacobbi, 20600 BASTIA. Travaux de peinture et vitrerie. N°878 851 807 RM 20. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 05/06/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 64

N° PC : 2025RJ0206

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 21/10/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de M. ROMANI ANGE LEON, 13, lotissement CARRO ROTTU, 20290 BORGO. N°448 708 263. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 05/06/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 65

N° PC : 2025RJ0207

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 21/10/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Monsieur DOTTORI Quentin, Aurélien, Pierre (), Route de Cantarettu, 20220 AREGNO. N°490 378 718. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 18/09/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les

mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 66

N° PC : 2025RJ0201

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 21/10/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société 2CV20 SAS, Rond Point de Ceppe, Route Territoriale 11, 20620 BIGUGLIA. 879 265 593 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 09/09/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 67

N° PC : 2025RJ0202

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 21/10/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Monsieur BOCQUET Martial, 3, Rue de la Conception, 20200 BASTIA. 479 339 962 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 05/06/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 68

N° PC : 2024RJ0048

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 21/10/2025 prononçant l'adoption du plan de redressement de la société 2MR SARL, C/o Promoconsulting, Rue du Centre, 20217 SAINT-FLORENT, pour une durée de 10 ans. Commissaire à l'exécution du plan : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA.

N° 69

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°01, parue dans « L'informateur Corse Nouvelle » semaine du 29/08/2025 et 05/09/2025, N° 7097, 7098 : Concernant : Avis de constitution de la SCI SAINTE LUCIE. Il fallait lire : Siège social : OLETTA [20232] - Route d'Oletta - Lieudit Croce. Et non : Siège social : OLETTA [20232] - 47, Promo Evasion, comme écrit par erreur. Il fallait préciser la forme de la société : Forme : Société Civile Immobilière. »

N° 70

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°45, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 10 octobre 2025, N°7103. Concernant : La dissolution de l'entreprise RE[CO]NAISSANCE. Il fallait lire : « Aux termes des décisions de l'associé unique du 30/09/2025 ». Et non : « Aux termes des décisions de l'associé unique du 01/10/2025 », comme écrit par erreur.

N° 71

AVIS

Aux termes d'un ASSP en date du 29/07/2015 enregistré au SPFE de Bastia, dossier n°2020000240234, référence n°2B04P31 2020 A 01052,
1/ ORSINI Christelle née le 20/06/1972 à PORTO-VECCHIO [Corse du Sud]
2/ ORSINI Linda Marie Antoinette née le 06/05/1974 à STE LUCIE DE PORTO-VECCHIO [Corse du Sud] y demeurant
3/ ORSINI Marie Josée Lila épouse BONI née le 06/02/1976 à STE LUCIE DE PORTO-VECCHIO [Corse du Sud] y demeurant - ont cédé à Monsieur Sarti Anthony né le 3 Septembre 1979 démeurant à Ortigorio, le fonds de commerce sis à Ortigorio village [Haute Corse] auquel est attaché le droit au bail et la licence IV de débit de boisson région corse en pleine propriété.
L'entrée en jouissance a été fixée au 29/07/2015. La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 40.000 €. La présente cession a pris effet à compter du 29/07/2015. La publication légale, effectuée postérieurement, a pour simple effet de satisfaire aux formalités légales.

N° 72

INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Vannina MAMELLI, Officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, CRPCEN 20040, le 10 octobre 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre : Monsieur Jean Joseph Paul André FERRANDI, et Madame Nathalie Marie CHESSEA, dt LUCCIANA [20290], Casamozza.
Mr né à AJACCIO [20000] le 15 février 1970,
Mme née à BASTIA [20200] le 18 novembre 1962.
Mariés à la mairie de LUCCIANA [20290] le 18 novembre 2022 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le notaire.

N° 73

A SCAPPATA

SARL au capital de 500 €
Siège social : 242, I Pioppi
20220 Aregno
RCS Bastia 848 548 483

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/08/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/08/2025, il a été nommé liquidateur(s) M GRIMALDI Raymond demeurant au 242, I Pioppi, 20220 AREGNO et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHE
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

PASSEZ VOS ANNONCES LÉGALES EN LIGNE

24H SUR 24, 365 JOURS PAR AN

RENDEZ-VOUS SUR

ICN.CORSICA/ANNONCES-LÉGALES

Pour information: le tarif d'insertion est fixé par les textes règlementaires en vigueur et n'est pas négociable



BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à

ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA



OUI, JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version par voie électronique pour **35€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules):

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
J'accepte de recevoir les informations d'ICN Oui Non
et de ses partenaires Oui Non

Ci-joint mon règlement par

CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN CARTE BANCAIRE
N° _____

Expiré fin Clé _____

*les 3 derniers chiffres au dos
de votre carte bancaire*

Date et signature obligatoires

Urbanisme

La Capa veut mieux répondre aux besoins en logement

C'est un document stratégique qui vise à mieux répondre aux besoins en logement sur le territoire du pays ajaccien. Le troisième Programme local de l'habitat [PLH], présenté lors du conseil communautaire du 16 octobre dernier, est venu fixer les grandes orientations de la politique de l'habitat pour les six prochaines années. «À travers celui-ci, nous voulons défendre une vision du développement et de l'habitat plus équitable», explique le président de la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien [Capa], Stéphane Sbraggia. Dans cette optique, le plan s'appuie sur un diagnostic actualisé du territoire et sur l'évolution des besoins. «Ces dernières années, on a parfois construit à côté de la cible. Nous manquons de T1 et de T2, alors que les familles monoparentales augmentent. Il faut adapter notre production à cette réalité» reconnaît-il. Cette nouvelle feuille de route met aussi l'accent sur la maîtrise du foncier. La Capa a ainsi lancé des études pour repérer les terrains stratégiques susceptibles d'être acquis. L'agglomération souhaite également s'appuyer davantage sur les outils d'urbanisme ouverts par exemple par la loi Le Meur, afin de mieux encadrer les constructions. «Nous allons insérer dans notre règlement des dispositions précisant que certaines zones seront prioritairement dédiées aux résidences principales», précise Stéphane Sbraggia, indiquant qu'une autre ambition de ce PLH est de rééquilibrer le territoire. «On a beaucoup bâti à l'est, pas assez dans l'hypercentre.» Pour densifier sans étendre, la Capa veut miser sur la réhabilitation et la surélévation. «Construire la ville sur la ville, c'est aussi une manière d'optimiser le bâti existant et d'améliorer la qualité des immeubles.» Dans ce programme, le logement social reste par ailleurs un enjeu majeur. «Ce plan ne rattrapera pas tout le retard, mais il accélérera la réponse aux besoins. La Capa va consacrer une enveloppe de presque 9 millions d'euros pour la production de logements sociaux à travers son office de l'habitat», ajoute Stéphane Sbraggia en précisant d'ici 2029, 4 550 logements devraient être créés sur le territoire, dont près de la moitié en logement social ou assimilé. «Il ne s'agit pas seulement d'atteindre des chiffres mais de construire une ville plus mixte, plus cohérente.» La question du logement des jeunes figure aussi parmi les priorités. Sur le futur site de la Miséricorde, environ 200 logements seront ainsi fléchés pour les étudiants et jeunes actifs. Enfin, la Capa entend devenir le guichet unique de la rénovation du parc ancien, avec des dispositifs renforcés d'aide aux copropriétés. «Nous avons connu un urbanisme parfois subi. Aujourd'hui, nous voulons être de meilleurs aménageurs, plus équilibrés, plus pragmatiques et plus solidaires», résume son président. ■ **Manon PERELLI**

Municipales 2026

À Bastia, dans l'opposition, les candidatures se précisent

Quelle union face à la majorité nationaliste bastiaise ? Les commentateurs politiques tentaient depuis plusieurs mois de répondre à cette question. Le suspense a pris fin le 11 octobre, après plusieurs mois de discussions... non sans difficulté. Julien Morganti [Un futur pour Bastia] prendra la tête de la liste Uniti, aux côtés de Sylvain Fanti, chef d'entreprise et représentant de la droite, mais aussi de l'avocat Jean-Sébastien de Casalta, déjà candidat en 2020 ; il battra également le pavé avec Mathieu Ricci pour le PNC et Marie-Claire Poggi du Mouvement Corse Démocrate de François Tatti. Si les intéressés ont vanté l'union dès le premier tour, elle n'est pas tout à fait complète. Deux autres élus municipaux d'opposition, Jean Zuccarelli [Parti radical] et Jean-Martin Mondoloni [président du groupe de droite Un Soffiu Novu à l'Assemblée de Corse], ne sont pas de la partie. Si «personne ne ferme la porte», il se murmure qu'ils discutent pour proposer une seconde liste d'union sur laquelle le Parti communiste pourrait être présent. Sacha Bastelica, ancien candidat aux législatives, entend monter au front contre «l'ancien monde» avec sa plateforme Via Citadina et former une union des gauches, avec ou sans les communistes. Si cela fonctionne, il pourrait annoncer sa candidature courant janvier. À l'extrême droite, la candidature de Nicolas Battini se précise. Le leader de Palatinu a officialisé, le 18 octobre, sous la croix de Quasquara, une plateforme commune [Unione di i Patriotti] avec le Rassemblement National et l'UDR. Il entend glaner les nombreuses voix remportées par le RN lors des scrutins nationaux. Y aura-t-il d'autres listes identitaires ? La question est posée. Tout comme celle de la candidature, ou non, de l'actuel maire, Pierre Savelli. La grande messe de Femu a Corsica, à Lavatoggio le 19 octobre, n'a pas mis un terme aux différentes rumeurs de candidatures, dont celle de Gilles Simeoni lui-même. Se pose aussi la question du positionnement de Jean-Louis Milani [droite], deuxième adjoint à la Ville, dont les rapports avec le maire sortant ne sont pas des plus cléments. Dans un entretien accordé à Corse-Matin, il n'exclut pas de présenter sa propre liste. L'ancien conseiller général en a-t-il encore les moyens ? Ou cherchera-t-il à sauver son siège dans une union ? Puis restent les deux autres membres de la famille nationaliste, Core in Fronte et Nazione, qui, pour l'instant, n'ont pas précisé leurs intentions. Cela ne devrait tarder. ■ **Christophe GiUDICELLI**



Photo Manon Perelli

« Ces dernières années, on a parfois construit à côté de la cible. »



D'après photo DR

Cancers gynécologiques

L'Institut du sein ajaccien accompagnera les patientes

A compter du 3 novembre prochain, l'ISA, l'Institut du sein ajaccien (ISA), va faciliter les parcours des patientes atteintes d'un cancer du sein ou d'un cancer gynécologique dans la région ajaccienne. Installée au sein de l'hôpital de la Miséricorde, cette nouvelle structure inaugurée le 17 octobre 2025 vise en effet à réunir autour d'un même lieu un réseau de professionnels de santé engagés afin de proposer une prise en charge décloisonnée, bienveillante et de proximité. «Tout est parti de constats et de retours d'expérience de patientes. Certaines continuent à partir se faire soigner sur le continent, soit par méfiance, soit parce qu'elles ne savent pas vers qui se tourner. D'autres évoquent un manque de lisibilité du parcours, un sentiment d'abandon après la fin des traitements» explique le Dr Coline Vrécourt, chirurgien gynécologue au centre hospitalier d'Ajaccio et présidente de l'institut. Alors qu'une structure similaire a été créée à Bastia il y a dix ans et qu'il existe aujourd'hui une vingtaine d'instituts du sein partout en France, c'est en novembre 2023 que l'idée d'en créer un à Ajaccio a commencé à prendre forme, lors d'un congrès de la Société française de sénologie et de pathologie mammaire à Montpellier. «Les représentants de la Fédération des instituts du sein m'ont alors expliqué leur organisation, leurs parcours, et je me suis dit qu'on pouvait faire la même chose ici. Quand j'ai présenté l'idée à l'équipe, tout le monde a été partant.» Si l'hôpital de la Miséricorde et l'Agence régionale de santé (ARS) de Corse apportent rapidement leur soutien au projet, il faudra de longs mois de travail avant que celui-ci aboutisse. «Nous nous sommes réunis entre professionnels, chirurgiens, gynécologues, oncologues, radiothérapeutes, anatomopathologistes et radiologues. Nous avons aussi interrogé les acteurs de la ville, car ce sont eux qui restent les plus proches des patientes.» De ces échanges est née une association loi 1901 à but non lucratif afin de «créer un fil conducteur, un lien» entre l'ensemble de ces acteurs. À partir de début novembre, l'ISA proposera ainsi un guichet unique avec un numéro de téléphone et des coordinatrices de parcours dédiées. «Nous avons voulu créer un lieu où la patiente peut se référer à tout moment. Deux infirmières, à mi-temps entre la gynécologie et l'institut, assureront la continuité. Elles seront le pivot

À Ajaccio, les femmes atteintes

d'un cancer du sein

ou d'un cancer gynécologique pourront bientôt compter sur un accompagnement de proximité.

Dès le 3 novembre,

l'Institut du sein ajaccien, installé à l'hôpital de la Miséricorde, doit permettre un parcours plus visible, plus humain et mieux coordonné.

de toute la prise en charge. Quand un médecin traitant ou un gynécologue suspectera un cancer du sein, elles prendront le relais et organiseront tout le parcours, les examens, les rendez-vous, la consultation avec le chirurgien», indique sa présidente. «Quand le mot cancer est prononcé, il ne se passe souvent plus rien. Les patientes sont perdues alors qu'il y a beaucoup de choses à mettre en place. Nous voulons éviter la rupture, car elles en souffrent vraiment.» Les coordinatrices accompagneront chaque femme depuis le diagnostic jusqu'à l'après-traitement, en évaluant les besoins et en relayant les dispositifs existants, comme les soins de support qui occupent une place essentielle dans les parcours de soins. «Nous ne voulons pas asphyxier les patientes avec toutes les propositions disponibles dès le premier jour. Il faut écouter, évaluer et adapter au bon moment. Certaines auront besoin d'un suivi psychologique, d'autres non. Notre rôle est aussi de relayer les ateliers existants, qu'ils soient proposés par la Ligue contre le cancer ou la Marie-Do. L'idée n'est pas de dupliquer mais de faire circuler l'information.» Au-delà de la coordination médicale, l'institut se veut un lieu d'écoute et d'échanges. Des soirées thématiques seront organisées avec les médecins et infirmières de ville pour renforcer les liens entre l'hôpital et le terrain. «Ces rencontres permettront de parler de complications post-opératoires, de médecine de précision ou simplement de mieux se comprendre entre soignants», détaille le Dr Vrécourt en précisant que le financement des activités de l'ISA sera assuré conjointement par l'ARS, le centre hospitalier et plusieurs partenaires privés. Pour les patientes, l'ISA sera joignable du lundi au vendredi, via une adresse mail ainsi qu'un numéro de téléphone portable spécifique. «Ce n'est pas un standard anonyme qui sonne dans le vide. Les patientes pourront laisser un message, être rappelées, venir à l'hôpital en cas d'urgence. Le plus important, c'est qu'elles ne se sentent plus seules. Il existe déjà beaucoup de choses ici, il fallait juste créer le lien. Maintenant, il est là. C'est un travail de longue haleine, mais nous y avons tous cru. Aujourd'hui, c'est une fierté de pouvoir dire qu'à Ajaccio, les femmes auront désormais accès à un accompagnement complet, humain et coordonné, sans avoir besoin de quitter l'île.» ■ **Manon PERELLI**



Accès aux réseaux

Une fracture à la fois sociale et numérique entre intérieur et littoral



Illustration Adobe Stock

En dépit de l'extension générale de la couverture, une fracture numérique demeure en Corse.

Une récente étude de l'Insee montre qu'en 2024, l'accès à la fibre restait impossible à 2,5 % de ses habitants. Non pas seulement pour une question de déploiement technique mais en raison, également, de caractéristiques sociales et démographiques propres à l'île.

Déclarations, réclamations, rendez-vous chez un médecin, paiements... Autant de démarches que le numérique est censé simplifier; à condition toutefois de disposer d'un smartphone, d'une tablette ou d'un ordinateur, de savoir s'en servir et, bien sûr, de ne pas vivre dans une «zone blanche où rien ne «passe». Côté téléphonie mobile, aucun problème en Corse, même si quelques vacanciers déplorent amèrement l'absence de 5G sur une plage «secrète et sauvage», ce qui ne leur consent pas de partager instantanément la vidéo de leurs doigts de pieds en éventail qu'ils viennent juste de réaliser et dont la diffusion ne saurait attendre. En 2024, indique une récente étude de l'Insee, la Corse bénéficiait d'une couverture mobile généralisée. Comme dans le reste du territoire national, chaque habitant réside dans une zone où au moins un opérateur fournit un service 4G et 99% de la population est couverte à domicile par les quatre grands opérateurs [Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR], une proportion très proche de celle observée en moyenne nationale [99,8%]. En revanche, en matière d'accès à la fibre optique, dont le déploiement a été initié en France à partir de 2012, la situation était un peu différente. Dans une île caractérisée par d'importants reliefs montagneux, une dispersion de l'habitat et des villages isolés, la mise en place des infrastructures s'est avérée plus complexe pour la téléphonie mobile. Malgré ces contraintes, les efforts consentis au cours des dernières années ont cela dit permis un déploiement massif de la fibre, à commencer par les principales agglomérations situées sur le littoral. Ainsi Ajaccio et Bastia apparaissent bien desservies, avec un maillage

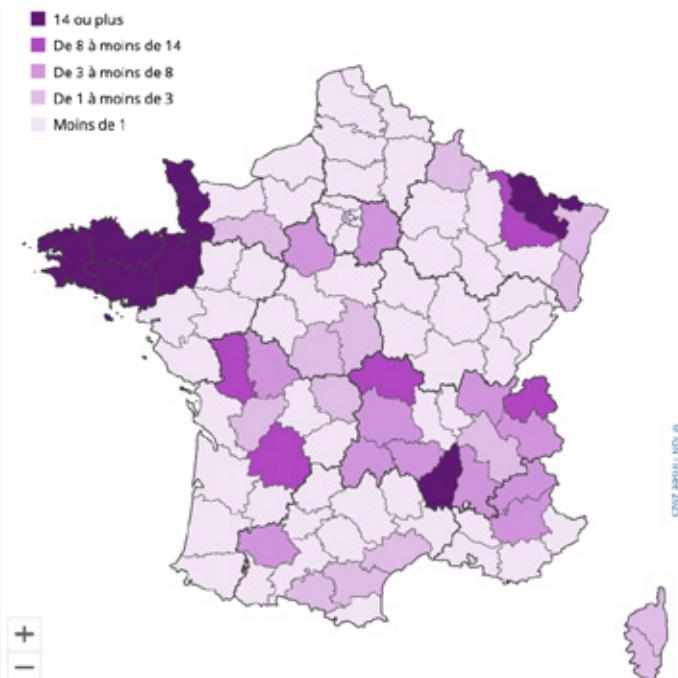
de fibre quasi continu dans leurs périphéries. Il est vrai que la concentration de la population régionale dans ces territoires contribue aussi au fort taux de couverture. Avec près de huit habitants sur dix vivant dans une zone où au moins 95% des logements sont raccordables, la Corse se classait sixième parmi les régions métropolitaines les mieux couvertes, derrière la Normandie [81,2%], le Centre-Val de Loire [86,7%], les Pays de la Loire [86%], les Hauts de France [90,8%]

et l'Île de France [92%]. Pour autant, le déploiement n'est pas homogène et l'an passé, 2,5% des habitants de Corse vivaient dans une «zone blanche», c'est-à-dire une zone où aucun logement n'est raccordable à la fibre. Une proportion proche de celle observée dans l'Hexagone [2,8%].

COMMUNES DE L'INTÉRIEUR : Y'A COMME UN BLANC...

Les zones blanches se concentraient surtout dans l'intérieur de l'île où se combinent souvent relief accidenté, habitat dispersé et faible densité de population -ce qui complique la mise en place des infrastructures-mais également un nombre plus important de ménages vivant sous le seuil de pauvreté: 25% contre 19% sur l'ensemble du territoire insulaire. Ces territoires, moins densément peuplés et davantage dispersés, présentent un coût d'équipement par logement plus élevé pour les opérateurs, ce qui pourrait retarder le déploiement. Ainsi, une partie des ménages les plus fragiles sur le plan économique sont aussi plus exposés au risque d'isolement numérique, puisqu'ils résident dans des zones où l'infrastructure est encore incomplète. Cette surreprésentation reflète une

PART DE LA POPULATION DANS DES CARREAUX SANS FIBRE OPTIQUE, EN %



Lecture : 3,9 % des habitants de l'Ain résident dans des carreaux de 200 mètres où aucun logement n'est raccordable à la fibre optique.

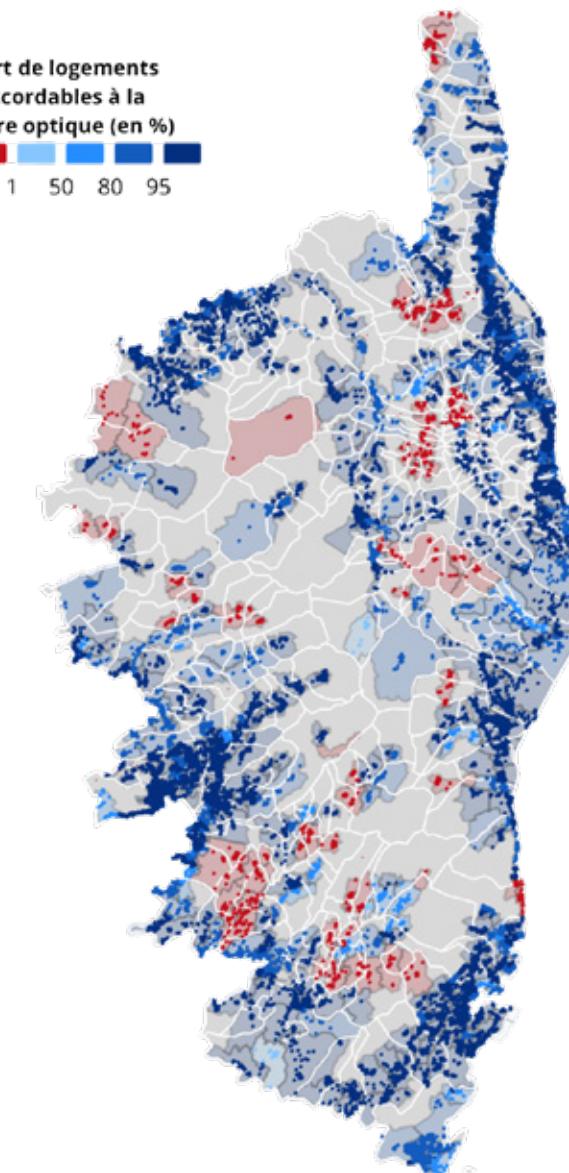
Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, Filosofi 2019 ; Arcep, zones arrières des points de mutualisation.

configuration socio-géographique particulière sur l'île. En effet, dans l'Hexagone, la configuration est inverse : les ménages les plus modestes résident plus fréquemment en centre-ville ou dans les grands ensembles de périphérie, des espaces où les opérateurs ont déployé la fibre en priorité, du fait de la densité de population et de l'accessibilité des infrastructures. Cette spécificité insulaire, souligne l'auteur de l'étude, «met en lumière une double vulnérabilité : les ménages cumulent à la fois une moindre capacité financière pour s'équiper en matériel informatique ou souscrire un abonnement et une moindre accessibilité technique à la fibre. En outre, dans les petites communes de l'intérieur de l'île, les ménages pauvres sont souvent installés dans des logements individuels anciens, parfois éloignés du centre-bourg, où le raccordement nécessite des travaux supplémentaires». Aux caractéristiques déjà évoquées s'ajoutent une population âgée : les seniors de 65 ans et plus, souvent moins enclins à souscrire un abonnement à la fibre et moins familiers des usages numériques, représentent 39 % des habitants, contre 26 % dans l'ensemble de la région. Mais aussi une importante densité de logements anciens : dans ces zones blanches, 51 % des logements ont été construits avant 1945, contre 18 % en moyenne régionale. Or, ces habitations nécessitent des travaux plus lourds pour être raccordées aux réseaux modernes, ce qui augmente le coût du déploiement et ralentit son avancement.

L'équipement numérique ne dépend donc pas seulement du rythme de déploiement technique. Il est aussi conditionné par les caractéristiques sociales et démographiques des habitants et la combinaison des différents facteurs identifiés dans l'intérieur de l'île contribue à maintenir une fracture numérique malgré le développement des infrastructures. ■ AN

Outre la question de l'accès au numérique se pose celle de la maîtrise des outils numériques. Or en 2019, toujours selon une étude de l'Insee, **26,30%** de la population corse, soit **75 000** personnes, était en situation d'illectronisme. L'île se situait ainsi en tête des régions de France métropolitaine les plus touchées par l'illectronisme numérique, loin devant la Normandie en seconde position avec un taux de **19,30%**. Les personnes âgées de 75 ans ou plus ayant 9 fois plus de risques d'être en situation d'illectronisme que les jeunes de 15 à 29 ans, le vieillissement de la population corse concourt au poids important de l'illectronisme. Après 70 ans, **70%** des personnes sont en situation d'illectronisme contre **8%** entre 15 ans et 44 ans. Toutefois, l'incidence de l'âge est atténuée par le niveau d'études : chez les personnes âgées de 70 ans ou plus sur l'île, l'illectronisme numérique est deux fois plus fréquent parmi les non diplômés (83 %) que chez les diplômés du supérieur (41%). Dans les intercommunalités de l'île les plus éloignées des pôles urbains, l'illectronisme concerne un habitant sur trois. ■



© IGN-Insee 2025

EXPOSITION

Le joyeux big-bang d'Annabelle Buxton

Née en 1986 à Basingstoke [Royaume-Uni], Annabelle Buxton s'est formée à l'école Estienne, École supérieure des arts et industries graphiques à Paris, puis à l'École supérieure des Arts décoratifs de Strasbourg [HEAR]. Mais c'est à Nantes qu'elle a posé ses crayons, sur un bureau en champ de bataille où naissent ses personnages. Illustratrice, elle travaille pour la presse, les revues de bande-dessinées, la publicité, mais consacre la majeure partie de son travail à la réalisation d'albums jeunesse. S'inspirant de la peinture flamande et des lanternes magiques, elle illustre des ouvrages documentaires en pop-up sur des sujets tels que les océans, le système solaire, la Terre, en collaboration avec Olivier Charbonnel; ou bien elle imagine des histoires farfelues et poétiques fourmillant de détails, comme par exemple avec *Le Tigre blanc* paru en 2012, dont elle signe le scénario. L'exposition présente les originaux de l'ensemble de ses livres, la plupart réalisés minutieusement à la peinture sur rhodoïd, mais aussi ses recherches au feutre ou au crayon afin de montrer l'ensemble de son processus de création. Sont également présentés des créations en céramique, des jouets, une création sonore autour d'un de ses derniers albums *Gros câlin* [éditions La Partie] ainsi qu'une sélection de maquettes de pop-up réalisées par Olivier Charbonnel.

Entrée libre

Jusqu'au 12 novembre 2025 [9 h-12 h & 14 h-20 h les lundi, mardi et jeudi; 9 h-20 h le mercredi; 9 h-12 h & 14 h-18 h le vendredi]. Centre culturel Una Volta, Bastia.

i 04 95 32 12 81 & una-volta.com



MUSIQUE

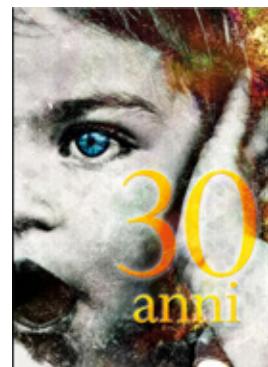
Voce Ventu

En 1995, des amis de longue date [Xavier Tavera, Frédéric Poggi, Éric Ressouche, Frédéric Sini et André Fazi] issus pour la plupart de la Scola di cantu de Natale Luciani fondaien

le groupe Voce Ventu. Après avoir d'abord interprété des reprises de classiques de la chanson corse, le groupe décida de passer à la création. En 2005, sortait l'album *Rughju Di vita* qui avec des titres tels que *A Serva, Kyrie è Criste* ou la chanson éponyme de l'album, plaçait d'emblée Voce Ventu parmi les groupes phares de la scène musicale corse. Ce succès ne s'est pas démenti. Après la sortie de leur dernier album *A u ritimu di e sperenze* en 2021 et une tournée qui s'est prolongée jusqu'en 2023, le groupe a marqué une pause, qu'il rompt pour son trentième anniversaire, avec des concerts prévus jusqu'à février 2026.

Les 23 et 24 octobre 2025, 20 h 30. Centre culturel Alb'Oru, Bastia.

i 04 95 47 47 00 & agenda.bastia.corsica/agenda/voce-ventu-3/



FESTIVAL

Mille voci e mille scritti

En 2021 l'association Kimamori a mis sur pied un festival dédié à la littérature et l'oralité, organisé dans le village de Sotta, en Corse-du-Sud. « C'était un pari fou mais, nous le croyons, un pari essentiel. Dès nos premières activités inaugurées en 2016 nous avons désiré donner vie et voix à la littérature, nous qui vivons par et pour la lecture, l'écriture, la transmission dans l'oralité. [...] Nous nous évertuons à allier les arts en accueillant des comédiens, conteurs, musiciens, artistes plasticiens, réalisateurs... Nous croyons en l'être humain, sa force et sa grandeur. Ensemble nous lisons et développons nos sens, notre imaginaire, notre inventivité pour penser un monde beau, des lendemains heureux » explique Yassi Nasseri, fondatrice de Kimamori. Pour la quatrième édition du festival, il sera question d'« Histoires de famille ». Autour de cette thématique, Kimamori reçoit le journaliste et écrivain franco-irakien Feurat Alani; lauréat du prix Albert Londres pour son roman graphique *Le parfum d'Irak* et du prix Senghor pour son roman *Je me souviens de Falloujah*, il présentera son deuxième roman, *Le ciel est immense*, voyage dans les dédales d'un secret de famille. Également invité, Adrien Genoudet, auteur et réalisateur qui présente son troisième roman, *Nancy-Saïgon*, lequel retrace la relation d'un jeune couple séparé par la guerre d'Indochine, et son court-métrage *Aucun signal* où un jeune homme interroge ses grands-parents sur leurs nombreuses années de vie commune et découvre les rêves brisés de sa grand-mère. La violoniste et auteure Léonor de Recondo présente un spectacle musical, adaptation de son roman, *Marcher dans tes pas*, où elle revient sur l'exil des siens, fuyant les franquistes, et cherche à raviver ses souvenirs de sa grand-mère Enriqueta, qu'elle a trop peu connue. L'ombre d'une grand-mère plane aussi sur *Retour à Balbec* [clin d'œil à Proust], roman de Renaud Meyer où un pianiste virtuose renoue avec ses souvenirs d'enfance. Dans *Si Rome meurt*, de Renaud Rodier, sur fond de victoire de Giorgia Meloni, un jeune homme croit avoir retrouvé son père disparu des années auparavant et découvre l'envers du décor de la « Ville éternelle » avec ses laissés pour compte. Avec son roman *J'étais roi à Jérusalem*, Laura Ulonati retrace la vie du joueur de oud Wasif Jawhariyyeh et dresse le portrait d'une ville où la vie ne se résumait pas aux lieux saints et aux conflits. Également invités, Robert Colonna d'Istria pour *Une famille corse, 1200 ans de solitude*, et José Carducci pour *Di petre è di sangue*.

Pour la première fois, le festival nous proposera également un programme aux jeunes publics [de 4 à 10 ans], avec une après-midi dédiée aux contes et aux mythes saisonniers, en partenariat avec le centre aéré de Sotta.

Du 24 au 26 octobre 2025. Salle polyvalente de Sotta. **i** www.facebook.com/1000Voci1000Scritti

carnets de bord

par Béatrice HOUCHARD

Du Louvre à la Santé

Les chaînes d'info ont beaucoup à se faire pardonner, mais sûrement pas d'être ce qu'elles sont: des robinets à «nouvelles». Il n'y a pas tromperie sur la marchandise: ce sont des chaînes d'information en continu. Donc, de manière continue, elles nous déversent de l'information. L'information ne manque pas mais, parfois répétitive, elle peut aussi piétiner, et les chaînes d'info piétinent aussi. On plaint les journalistes qui ont campé devant l'Élysée ou Matignon ces dernières semaines, régulièrement hélés par un présentateur en plateau: «Alors, Machin, en savez-vous un peu plus sur la composition du gouvernement?» Bah non, les «envoyés spéciaux», qui avaient sûrement rêvé de plus glorieux reportages, font en vain le pied de grue sous le soleil ou sous la pluie. Ils ne savent rien ou pas grand-chose et quand l'information tombera enfin, le présentateur l'aura plus vite qu'eux. Quel métier!

Qui dit chaîne d'info dit aussi qu'il faut des images. C'est ainsi que suivre en voiture une personnalité, politique de préférence, est devenu un sport inutile de ridicule. Lorsque, le 14 octobre, la voiture du Premier ministre Sébastien Lecornu est sortie de l'hôtel Matignon pour aller à l'Assemblée nationale, les motos l'ont suivie. Le trajet est de 800 mètres entre la rue de Varenne et la place du Palais Bourbon via la rue de Bourgogne. Ça n'a donc aucun intérêt. La première fois, les plus vieux s'en souviennent, c'était le soir de la victoire de Jacques Chirac le 7 mai 1995. Les motos de France 2 avaient longuement suivi la voiture du président de la

République élu. L'intérêt politique était proche de zéro mais la promenade nocturne dans Paris avait le charme de la nouveauté et Jacques Chirac, sans dire un mot, avait joué le jeu en abaissant la vitre de sa CX.

Parfois, l'exercice tourne à la farce: au soir du second tour des élections législatives, le 7 juillet 2024, on avait suivi la course poursuite de nombreuses voitures et motos derrière le véhicule de Jordan Bardella, les chaînes d'info le célébrant comme un vainqueur. Mais le Rassemblement national n'avait pas gagné les élections et il ne deviendrait pas Premier ministre. Trop de précipitation peut aussi tuer l'information.

SENTIMENT DE DÉCLASSEMENT EN CONTINU

Alors que les chaînes d'info ramaient depuis des semaines sur la même actualité (Covid, Ukraine, Gaza, remaniement, budget, etc.), un événement inattendu est survenu, bénédiction pour l'audience: ce dimanche 19 octobre, avec du miel dans la bouche, les présentateurs ont mis le cap sur «le casse du siècle»: on a cambriolé le Louvre, on a volé les bijoux de la couronne! Sur les quatre chaînes d'info, place à l'édition spéciale. Spécialistes de l'art, de la justice, de la police, des joyaux de la couronne et des braquages de musées ont fait une croix sur leur dimanche pour venir sur les plateaux.

Devant nos écran de télévision, on n'en revenait pas de découvrir ce hold-up de sept minutes. Il était presque distrayant, pardon de l'écrire, de quitter un peu la politique ou la guerre, pour

SUR TOUTES LES CHÂINES

THE SOTTANOS



se croire soudain dans un de ces films avec Jean Gabin, Alain Delon, Yves Montand ou Lino Ventura, sans oublier Fantômas, Belphégor et Arsène Lupin. Mais l'ampleur du vol et la découverte des défaillances de sécurité du musée ont sidéré l'opinion et révélé quelque chose de beaucoup plus profond. On connaît le goût des Français pour le patrimoine. On l'avait constaté lors de l'incendie de Notre-Dame, qui touchait au cœur du pays, bien au-delà des catholiques, en passant par Victor Hugo. Cette fois, on a vu le peuple réticile, toujours prompt à fustiger le luxe présumé de ceux qui nous gouvernent, se lamenter devant la disparition des bijoux de l'Empire.

Le «casse du siècle» du Louvre pourrait n'être qu'un fait divers spectaculaire, pour lequel on espère un heureux dénouement. Mais il touche au patrimoine commun, à l'Histoire, à la mémoire, à la richesse du pays bien au-delà de la valeur monétaire des bijoux. Alors qu'il n'est question que de caisses vides et de services publics exsangues, il apparaît à beaucoup comme un nouveau signe du déclassement français.

L'arrivée de Nicolas Sarkozy à la prison de la Santé n'a fait qu'accentuer ce sentiment de «tout fout le camp». Preuve que le moment était important, les caméras de télévision ont évidemment suivi l'ancien président de son domicile à la prison, montrant surtout un essaim de motos. On saura vite si la vidéosurveillance des rues de Paris avait aussi pu pister les scooteurs des braqueurs du Louvre. ■

POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

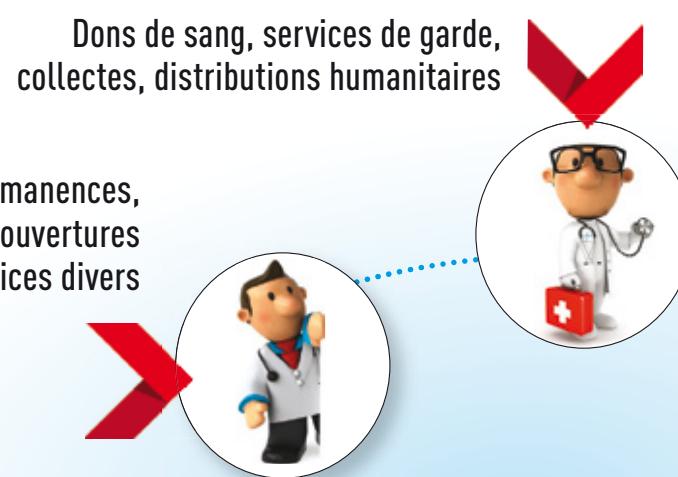
www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association

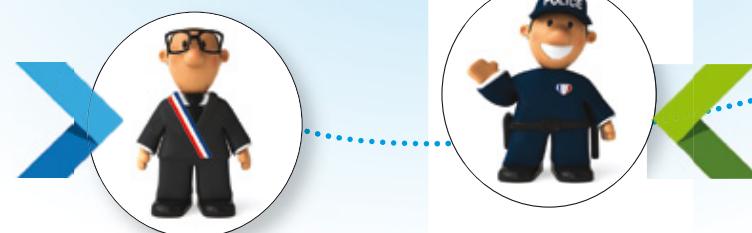
Dons de sang, services de garde,
collectes, distributions humanitaires

Permanences,
fermetures et ouvertures
des services divers

Assemblées générales,
conseils municipaux,
messes, cérémonies, travaux



Réunions,
colloques,
meetings



Inscriptions,
recrutements,
concours

POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info



The screenshot shows a web browser window with the URL <https://www.icn-corsica.fr/vie-locale-diaspora-corse>. The page header includes the ICN logo and navigation links for 'VIE LOCALE & DÉSPOURA' and 'ACTUALITÉS'. The main content area is titled 'Vie locale & diaspora corse' and features a section 'Événements à venir' with a single event listed: 'Les langues de France à la bibliothèque patrimoniale de Bastia' on Friday, December 6, 2019.